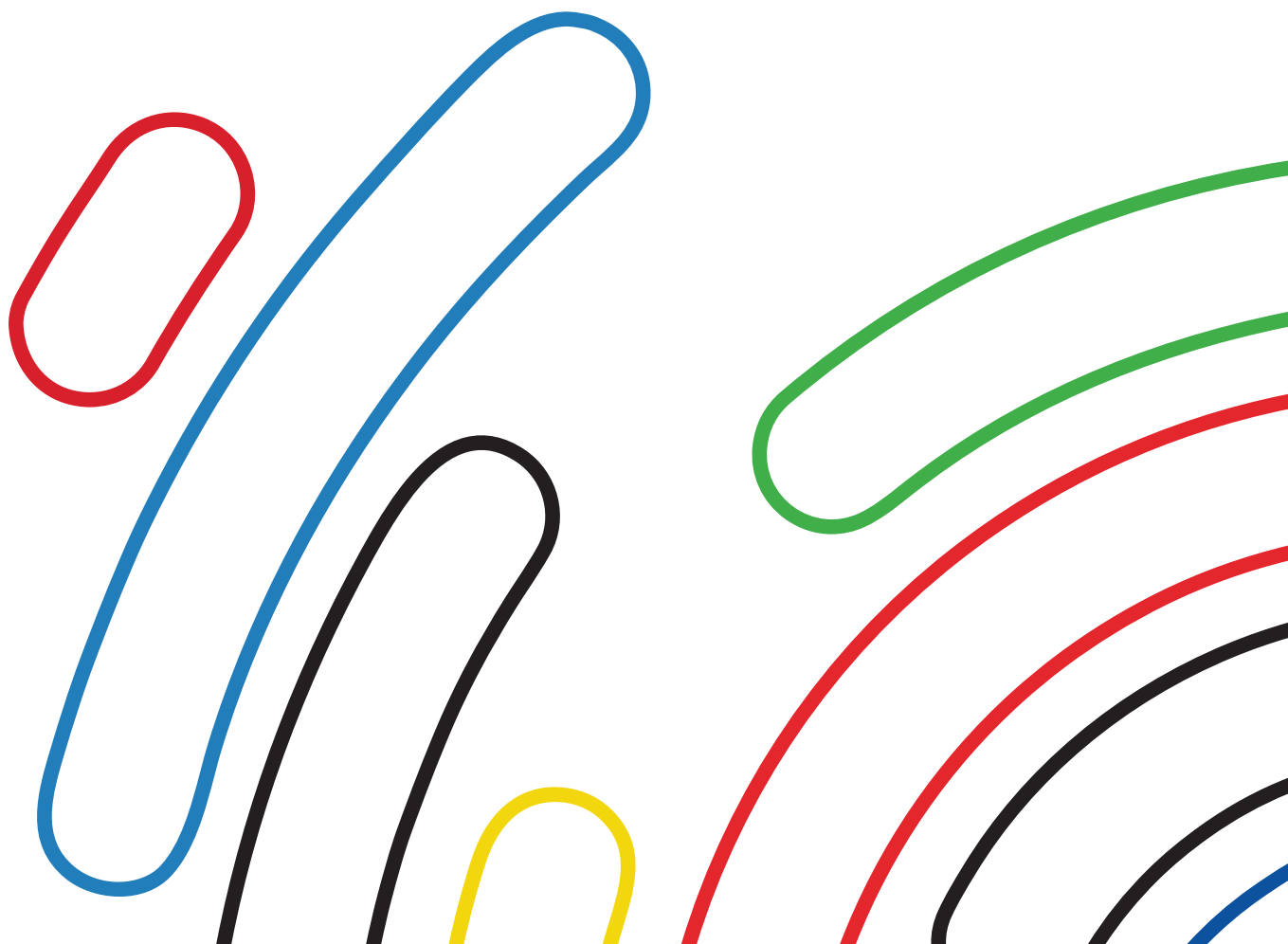


Building Together the Future of the Great Lakes Region

Programmes régionaux issus de la Stratégie
renouvelée de l'Union européenne pour
la région des Grands Lacs



Sommaire

Préface	05
Thème 1 : PAIX, STABILITÉ ET GOUVERNANCE DES RESSOURCES DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS	07
PROGRAMME 1 : PROJET RÉGIONAL SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS – PHASE II	07
PROJET 1 : SOUTIEN À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS ET À SES ÉTATS MEMBRES POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LEURS RESSOURCES MINIÈRES.....	09
PROJET 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA CIRGL EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, DE GESTION ET DE RÉOLUTION DES CONFLITS ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX	12
PROJET 3 : CONTRIBUTION À LA DURABILITÉ DU MÉCANISME CONJOINT DE VÉRIFICATION ÉTENDU (MCVE) DE LA CIRGL	15
AUTRES PROGRAMMES OU PROJETS SUR LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES MINIÈRES	18
PROJET 1 : MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES (CRITICAL RAW MATERIALS – CRM)	18
PROJET 2 : DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR MINIER AU RWANDA	21
PROJET 3 : LES SYNDICATS PROMEUVENT ET PROTÈGENT LES DROITS DE L'HOMME ET LE TRAVAIL DÉCENT DANS LE SECTEUR MINIER RWANDAIS	23
Thème 2 : DÉPLACEMENTS FORCÉS DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS	27
PROGRAMME 1 : ACTION RÉGIONALE DE L'UNION EUROPÉENNE VISANT À APPORTER DES SOLUTIONS DURABLES À LA CRISE DES RÉFUGIÉS BURUNDAIS DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS	27
PROJET 1 : RÉPONSE INTÉGRÉE POUR PROMOUVOIR LA PROTECTION ET LA RÉSILIENCE DES RAPATRIÉS AU BURUNDI.....	29
PROJET 2 : RÉPONSE INTÉGRÉE TRANSFRONTALIÈRE POUR CONTRIBUER À RENFORCER LA PROTECTION ET LA RÉSILIENCE DES POPULATIONS DÉPLACÉES EN TANZANIE ET AU BURUNDI	34
PROJET 3 : PAMOJA (ENSEMBLE)	42
PROJET 4 : RENFORCEMENT DE LA PROTECTION INTERNATIONALE ET DES SOLUTIONS DURABLES POUR LES RÉFUGIÉS BURUNDAIS AU SUD-KIVU	45
PROJET 5 : PROMOTION DE SOLUTIONS DURABLES GLOBALES POUR LES RÉFUGIÉS DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS PAR LE BIAIS D'UN DIALOGUE ACCRU ET D'APPRENTISSAGE ENTRE PAIRS	48
PROJET 6 : RENFORCEMENT DE LA COORDINATION, DE LA PLANIFICATION ET DU DIALOGUE EN FAVEUR DE SOLUTIONS DURABLES DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS	51
PROJET 7 : "DUTERE INTAMBWE" – AMÉLIORATION DE L'AUTONOMIE ET DE L'AUTODÉTERMINATION DES RÉFUGIÉS ET DE LA POPULATION D'ACCUEIL DANS LE DISTRICT DE KIREHE, AU RWANDA	53
PROJET 8 : PROJET RÉGIONAL DE L'UE VISANT À APPORTER DES SOLUTIONS DURABLES À LA CRISE DES RÉFUGIÉS BURUNDAIS DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS – COMPOSANTE OUGANDAISE	57
PROGRAMME 2 : VOLET HUMANITAIRE	59
PROJET 1 : PROTECTION ET ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS, AUX RAPATRIÉS ET AUX DEMANDEURS D'ASILE DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS	62
PROJET 2 : SOUTIEN AU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL AU RWANDA ET EN TANZANIE POUR LES RÉFUGIÉS BURUNDAIS ET CONGOLAIS	64
PROJET 3 : RENFORCEMENT DE LA PRÉPARATION ET DE LA CAPACITÉ D'ACTION ANTICIPATIVE DES COMMUNAUTÉS, DE LA CROIX-ROUGE BURUNDAISE ET DES ACTEURS NATIONAUX	67
Thème 3 : RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT	71
PROGRAMME 1 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU TRANSFRONTALIÈRES	72
PROJET 1 : LATAWAMA – LAKE TANGANYIKA WATER MANAGEMENT	72
PROJET 2 : TAKIWAMA – GESTION INTÉGRÉE DES EAUX DES BASSINS DES LACS TANGANYIKA ET KIVU	75
PROGRAMME 2 : NATUR'AFRICA – UNE NOUVELLE APPROCHE POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE EN AFRIQUE	79
PROGRAMME 3 : PASSAGE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE	84

Préface

L'Union européenne est depuis longtemps aux côtés des pays des Grands Lacs dans leurs efforts vers la paix et le développement. Certes, des progrès ont été accomplis, mais il est nécessaire de tirer des enseignements des actions mises en œuvre précédemment afin de renforcer l'engagement européen.

Le 20 février 2023, l'Union européenne et ses États membres ont adopté la « *Stratégie renouvelée pour la région des Grands Lacs* » visant à soutenir la transformation des causes profondes de l'instabilité en perspectives communes. Cette transformation passe par la réconciliation, le dialogue, la coopération, l'intégration et le développement durable. La priorité est de contribuer à assurer la paix, la sécurité, la stabilité et le respect des droits humains sur le long terme. La seconde priorité est d'accompagner la région à construire un modèle africain de gestion de ses ressources naturelles qui soit économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement durable et qui constitue un pilier essentiel pour la stabilité et la prospérité de la région.

L'UE n'aborde pas seule cette stratégie renouvelée. Pour atteindre ses objectifs, elle doit s'aligner sur les stratégies globales, continentales et régionales existantes, telles que les Objectifs de Développement Durable (Agenda 2030), la Vision commune Union européenne - Union africaine pour 2030 ou encore l'Accord-Cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération pour la région des Grands Lacs. L'approche stratégique de l'UE repose sur des partenariats inclusifs et solides non seulement avec les pays concernés, mais également avec les organisations régionales d'intégration politique ou économique, ainsi qu'avec les partenaires au développement.

Le Colloque de haut niveau est aussi l'occasion de présenter les principaux programmes de coopération régionale soutenus par l'Instrument pour le Voisinage, le Développement et la Coopération internationale de l'Union européenne et mis en œuvre par un large nombre de partenaires.

Ces programmes couvrent des domaines variés, tels que le renforcement de la gouvernance régionale pour la paix et la stabilité, le renforcement de la gouvernance des minéraux stratégiques, la protection et la réinsertion durable des réfugiés, déplacés et rapatriés, la gestion intégrée des ressources naturelles et de l'environnement, l'intégration économique régionale.

L'Union européenne, ensemble avec la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs et avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés, sont engagés pour contribuer à restaurer et à consolider la paix et la stabilité et à promouvoir le développement durable et la prospérité pour tous.



Elisabetta PIETROBON,
Ambassadrice de l'Union européenne
au Burundi

PAIX, STABILITÉ ET GOUVERNANCE DES RESSOURCES DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS



PAIX, STABILITÉ ET GOUVERNANCE DES RESSOURCES DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

PROGRAMME 1 :

PROJET RÉGIONAL SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS – Phase II

INTRODUCTION TECHNIQUE

Ce programme s'inscrit dans la continuité de la première phase du projet "Paix et sécurité dans la région des Grands Lacs", laquelle est arrivée à son terme fin 2022. Il couvre les douze États membres de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL), à savoir : l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine (RCA), la République démocratique du Congo (RDC), le Kenya, la République du Congo, le Rwanda, le Soudan du Sud, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie.

L'objectif global de cette seconde phase est de contribuer à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la gouvernance des ressources minérales dans la région des Grands Lacs.

Cet objectif sera atteint par le biais de deux objectifs spécifiques (OS) :

1. En renforçant la contribution de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) à la prévention et à la résolution des conflits dans la région ;
2. En contribuant à l'amélioration du contrôle des secteurs miniers dans les États membres de la CIRGL. L'action contribuera à atténuer davantage les déclencheurs de conflits qui empêchent la région des Grands Lacs de réaliser pleinement son potentiel de développement humain et économique.

Les deux domaines d'intervention de l'Action sont des domaines dans lesquels la CIRGL possède une valeur ajoutée distincte :

- ➔ Elle est le seul forum dirigé par l'Afrique et mandaté pour rassembler les États d'Afrique orientale, centrale et australe autour de la recherche de solutions concertées aux défis de la paix et de la sécurité dans la RGL ;
- ➔ Elle est la seule plateforme régionale à disposer d'un mandat politique fort, d'un soutien renouvelé de la part des États membres et d'un certain degré d'expertise technique pour travailler sur la réduction du financement des conflits liés au secteur des minéraux, via son initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (RINR).

OBJECTIFS

L'Objectif Spécifique 1 sera réalisé par le biais de deux résultats, notamment :

- a. Le renforcement du Mécanisme Conjoint de Vérification Élargi de la CIRGL (MCVE, ou EJVM en anglais), chargé de surveiller la sécurité des frontières et d'enquêter sur les incidents susceptibles d'entraîner une escalade des conflits entre les États membres ;
- b. Le développement d'un mécanisme d'alerte précoce de la CIRGL et d'une capacité de gestion des crises axée sur la médiation.

L'Objectif Spécifique 2 sera réalisé par le biais de trois résultats, à savoir :

- a. La révision de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (RINR) et l'élaboration d'orientations pour de nouveaux instruments ;
- b. Une action décisive pour mettre en œuvre la stratégie de la CIRGL concernant l'or ;
- c. Des travaux techniques pour numériser les certificats miniers et les adapter en fonction de l'évolution des normes internationales en matière de diligence raisonnable.

RÉSULTATS ATTENDUS

Ce programme ambitionne de faire une réelle différence dans la région des Grands Lacs, notamment :

- 1. L'amélioration de la planification, du déploiement, du traitement des données et de la capacité d'analyse du mécanisme conjoint de vérification élargi (MCVE).
- 2. Le renforcement des capacités de la CIRGL en matière d'alerte précoce et de gestion des crises axée sur la médiation dans la région des Grands Lacs.
- 3. La mise à jour du concept de l'initiative régionale de la CIRGL contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (RINR) conformément à la demande actuelle des États membres.
- 4. Le renforcement de la capacité du secrétariat de la CIRGL à soutenir les États membres dans la réforme des régimes d'exportation de l'or afin d'empêcher la contrebande de l'or artisanal, conformément à la stratégie de la CIRGL pour l'or artisanal et à petite échelle.
- 5. Le renforcement de la capacité des États membres de la CIRGL à numériser les systèmes et les procédures du Mécanisme de Certification Régional (MCR), conformément à l'évolution des normes internationales en matière de diligence raisonnable.

En travaillant ensemble, l'Union européenne et les États africains impliqués dans ce programme peuvent bâtir un avenir plus pacifique et prospère pour la région des Grands Lacs.



© Sven Torfinn/IMPACT

Projet 1 :

SOUTIEN À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS ET À SES ÉTATS MEMBRES POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LEURS RESSOURCES MINIÈRES

CONTEXTE

Le projet vise à améliorer la gouvernance régionale des ressources minières dans la région des Grands Lacs dans une optique de renforcement de la sécurité, de la stabilité et du développement. Il renforce la capacité de la CIRGL et de ses États membres à traiter les flux de minerais artisanaux et à exploiter leur potentiel en tant que catalyseurs du développement socio-économique, ainsi que de la stabilité et de la sécurité.

Budget total	7.145.000 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	48 mois (15/11/2023 – 14/11/2027)
Organisation chargée de sa mise en œuvre	IMPACT – Transforming Natural Resources Management

OBJECTIFS

Les objectifs du projet comprennent :

- Le renforcement de la capacité de l'unité technique à soutenir les États membres dans le suivi, l'évaluation et l'atténuation des impacts environnementaux et sociaux de l'Activité minière artisanale à petite échelle (ASM) ;
- Le renforcement de la capacité de l'unité technique à aider les États membres à adopter des stratégies et des modèles de meilleures pratiques liés à la réforme des régimes d'exportation de l'or ;
- Le renforcement de la capacité de l'unité technique à soutenir les États membres dans l'élaboration de stratégies harmonisées en matière d'ASM qui contribuent au développement économique ;
- Le renforcement de la capacité de l'unité technique à soutenir l'adoption par les États membres de systèmes et de procédures de gestion des risques simplifiés, plus efficaces et plus rentables qui répondent aux attentes du marché ;
- Le renforcement de la capacité de l'unité technique à aider les États membres à acquérir des connaissances sur les stratégies et les modèles de meilleures pratiques pour réformer les régimes d'exportation de l'or ;
- Le renforcement de la capacité de l'unité technique à soutenir efficacement les systèmes et pratiques de traçabilité, de diligence raisonnable, de suivi et de partage des données dans la région.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Ce projet passe par différentes activités telles que :

- **Le contrôle des ressources minières artisanales et des répercussions sociales et environnementales de leur exploitation, en particulier chez les femmes et les jeunes :**

Pour relever ce défi, l'UE met en place avec ce projet un programme ambitieux et complet visant à renforcer la validation et l'approbation du RINR révisé, ainsi qu'à mettre à jour et à valider la loi modèle pour ce secteur. Dans le cadre de cette stratégie, l'UE portera une attention particulière aux répercussions sur les femmes et les jeunes, et s'engagera également à sensibiliser les parties prenantes à la formalisation et à l'application du guide de mise en œuvre du RINR révisé.
- **Application de stratégies et de pratiques exemplaires pour les exportations d'or artisanal :**

Cela inclut l'identification et la formation sur ces pratiques, ainsi que l'engagement avec les acteurs du secteur privé pour leur mise en œuvre. Le projet appuiera la CIRGL dans l'élaboration d'une stratégie d'intervention à l'égard des agrégateurs artisanaux « hors-la-loi » des minerais « 3T » (étain, tantale, tungstène) et de l'or, qui acceptent de coopérer. Enfin, le projet aidera la CIRGL à poursuivre le dialogue avec les marchés internationaux, notamment avec les pays importateurs et les carrefours d'échange.
- **Optimisation des systèmes et des procédures de mécanisme de certification régional (MCR) :**

Cela comprend une analyse comparative et un plan d'action pour renforcer la mise en œuvre de ce mécanisme, ainsi que la création d'une base de données régionale et de protocoles de sécurité et de partage de données.

PERSPECTIVES

Le projet a adopté l'approche consistant à renforcer les capacités de l'unité technique de la CIRGL sur les ressources naturelles, qui à son tour soutiendra les États membres, plutôt que la mise en œuvre et les activités au sein des États membres eux-mêmes.

En développant un solide programme comprenant des conseils de mise en œuvre, du matériel de formation et des documents sur les meilleures pratiques, ou en organisant des ateliers de formation des formateurs, le personnel de la CIRGL sera en mesure de soutenir plus efficacement les États membres dans l'adoption de politiques et de procédures visant à améliorer la gouvernance des ressources naturelles.

En somme, ce projet de l'Union européenne vise à renforcer la transparence et la durabilité du secteur des minerais. En collaboration avec les États membres et les acteurs du secteur, l'UE s'engage à promouvoir les meilleures pratiques, à renforcer les capacités, à sensibiliser et à établir des procédures efficaces pour assurer un contrôle adéquat de ces ressources. Grâce à ces efforts continus, l'UE espère contribuer à un avenir plus responsable et durable pour le commerce des ressources minérales artisanales dans la région.



© Sven Torfinn/IMPACT

Projet 2 :

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA CIRGL EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, DE GESTION ET DE RÉOLUTION DES CONFLITS ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

CONTEXTE

Au fil des décennies, l'ISS (Institute of Security Studies) a réussi à mettre en place un vaste réseau de partenaires et de parties prenantes essentiels dans la région. Le projet actuel s'appuiera sur ce réseau et veillera à ce que ses objectifs reflètent l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la Vision Commune pour 2030 définie lors du sommet UE-UA qui s'est tenu en février 2022 et la stratégie des Nations unies pour la région des Grands Lacs (2020). La principale partie prenante est la CIRGL.

Dans le cadre de la stratégie renouvelée de l'Union européenne (UE) pour les Grands Lacs, le projet sera mis en œuvre en partenariat avec le Secrétariat de la CIRGL, la Délégation de l'UE au Burundi, les Délégations de l'UE dans les États membres de la CIRGL et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies dans la région des Grands Lacs (O/SESG to the GLR).

Budget total	2.106.000 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	48 mois (15/12/2023 – 14/12/2027)
Organisation chargée de sa mise en œuvre	Institute for Security Studies - ISS

OBJECTIF

L'objectif spécifique de ce projet est de renforcer les capacités de la CIRGL et de ses organes décentralisés dans le mécanisme conjoint de vérification élargi, dans la prévention effective des conflits et dans la gouvernance de la réponse régionale.

RÉSULTATS ATTENDUS

À travers ce projet, il s'agira de :

- Favoriser une meilleure compréhension de la menace sur la paix et la sécurité dans les Grands Lacs et permettre des réponses politiques éclairées et efficaces, par une large diffusion des connaissances acquises et par la promotion de la recherche et l'analyse de haute qualité.
- Renforcer les capacités techniques dans le règlement des conflits, dans la construction de la paix et dans les dynamiques migratoires.
- Renforcer les capacités de la CIRGL et de ses organes décentralisés dans la diplomatie régionale, la médiation et la résolution des conflits.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs mesures concrètes ont été mises en place :

- Tout d'abord, un **mécanisme d'alerte précoce fonctionnel** est mis en œuvre afin de **détecter rapidement les problèmes émergents et d'y répondre de manière adéquate**. De plus, des liens renforcés avec les régions et les continents voisins contribuent à promouvoir une coopération internationale stratégique pour résoudre les défis mondiaux.
- En termes de renforcement des capacités, il s'agira de favoriser l'**utilisation d'outils méthodologiques et la mise en place de programmes de formation pour améliorer les compétences**. Un centre d'information centralisé sera également mis en place pour faciliter l'échange et la diffusion de connaissances.
- Enfin, dans un souci de renforcement de l'inclusivité et des capacités, des **procédures opérationnelles normalisées ont été créées pour garantir une approche cohérente et équitable dans toutes ses initiatives**. Des missions de plaidoyer et des consultations seront également menées pour assurer une participation active et un dialogue renforcé avec toutes les parties prenantes.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Ce projet comprend plusieurs activités dont :

- La rédaction de rapports de recherche, de notes politiques et d'autres documents sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs ;
- L'organisation d'événements de diffusion et de réunions d'information ;
- Le soutien au Secrétariat et aux organes décentralisés de la CIRGL ;
- La mise en place et équipement des salles de crise de la CIRGL ;
- Le soutien à la prévention, la gestion et la résolution des conflits dans la région des Grands Lacs ;
- L'organisation de formations sur la diplomatie régionale, la médiation et la résolution des conflits ;
- L'organisation des plateformes de consultation, y compris des retraites de haut niveau et des missions de plaidoyer.

PERSPECTIVES

Ce projet apporte une valeur ajoutée aux engagements régionaux en matière de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs en renforçant les capacités techniques de la CIRGL et les capacités régionales en matière de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de migration.



© Humphrey Muleba

Projet 3 :

CONTRIBUTION À LA DURABILITÉ DU MÉCANISME CONJOINT DE VÉRIFICATION ÉTENDU (MCVE) DE LA CIRGL

CONTEXTE

L'objectif de ce mécanisme conjoint est de résoudre et de prévenir les conflits armés internes et interétatiques, les activités subversives et l'éradication de toute forme d'insécurité persistante au sein des États membres et entre eux, mais aussi d'éliminer les menaces à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement durable dans la région des Grands Lacs par le biais de la sécurité collective.

L'objectif spécifique de ce projet d'appui est de renforcer la capacité du MCVE à contribuer à la création de conditions propices à la sécurité, à la stabilité et au développement dans la région des Grands Lacs.

Budget total	999.732 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	34 mois (25/09/2023 – 24/07/2026)
Organisation chargée de sa mise en œuvre	ALTAIR Asesores sl

RÉSULTATS ATTENDUS

Ce projet ambitieux doit promouvoir la durabilité du Mécanisme Conjoint de Vérification Élargi (MCVE) de la CIRGL. L'approche proposée est double : **accroître l'efficacité du MCVE et renforcer sa responsabilité.**

Dans cet objectif, il est prévu de :

- Fournir un appui technique à la mise en œuvre du mandat du MVCE par le biais d'activités de planification, d'amélioration de la méthodologie et de traitement technique des données ;
- Renforcer les capacités des experts du MCVE dans les domaines des droits de l'homme, de la prévention et de la résolution des conflits, du droit humanitaire international, de la médiation et de la négociation, du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) des enfants soldats.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Un expert technique spécialisé et doté d'une connaissance et d'une compréhension approfondies du MCVE, de ses mandats et de ses défis, sera déployé pour assister le MCVE par des formations, un accompagnement continu et des conseils techniques, ainsi qu'une aide au développement de partenariats.

- Les **formations** couvriront des concepts variés tels que : la gouvernance du secteur de la sécurité ; le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) ; la réduction de la violence communautaire (CVR) ; la protection des enfants et le traitement des processus de recrutement et de libération des enfants associés aux forces et aux groupes armés (CAAFAG) ; la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent ; les processus de dépistage, poursuite, réhabilitation et réintégration (SPRR) ; les droits de l'homme et le droit humanitaire international ; les techniques de médiation d'initiés, de négociation, et de dialogue ; la prévention, la gestion, la résolution et la transformation des conflits ; la gestion de la surveillance, des enquêtes et du renseignement ; le leadership collaboratif ; la gestion des violences sexuelles et basées sur le genre (SGBV) ; la coopération civilo-militaire (CIMIC) ; la gestion de la violence électorale (avant, pendant et après) ; le traitement technique des rapports de données et du système d'information géographique (SIG) ; la planification stratégique et la planification des opérations ; la communication ; l'analyse de la réputation et la mise en œuvre de mesures de confiance ; les dispositions et protocoles de sûreté et de sécurité ; les premiers secours d'urgence ; la logistique, l'administration et les finances.
- **Conseils techniques et coaching** : outre la formation des membres du MCVE, l'expert technique contrôlera l'impact post-formation et évaluera comment les nouvelles connaissances et le nouvel équipement sont utilisés pour améliorer l'efficacité des opérations.
- **Développement de partenariats et mesures de confiance** : explorer les possibilités d'activités conjointes avec d'autres acteurs relevant pour la paix et la stabilité (MONUSCO, Agences des Nations unies, PNUD, ONU Femmes, HCR, Union africaine, et autres.).

PERSPECTIVES

Ce programme vise à soutenir la CIRGL dans ses efforts pour renforcer les dynamiques de prévention et de résolution des conflits dans la région des Grands Lacs. En améliorant la coopération régionale, en renforçant les capacités de médiation et de prévention des conflits, et en promouvant le développement économique et social, ce programme contribuera à bâtir une région plus pacifique et plus prospère pour les générations futures.



© Sven Torfinn/IMPACT

AUTRES PROGRAMMES OU PROJETS SUR LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES MINIÈRES

Projet 1 :

MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUE (CRITICAL RAW MATERIALS – CRM)

CONTEXTE

Le 16 mars 2023, la commission européenne a adopté le règlement “Critical Raw Materials” (CRM). Le CRM définit des critères pour la sélection des pays avec lesquels l’UE devrait s’engager dans un partenariat et dans l’identification de projets stratégiques renforçant la sécurité d’approvisionnement de l’UE, dont les partenariats avec les pays riches en ressources constituent une composante essentielle.

Comme annoncé dans le paquet CRM, l’UE cherche à s’engager avec un certain nombre de pays partenaires pour développer des partenariats stratégiques gagnant-gagnant dans les chaînes de valeur des matières premières durables, soutenus par la stratégie de l’UE « Global Gateway ».

Partenariat sur les chaînes de valeur durable des matières premières critiques et stratégiques entre l'UE et la République démocratique du Congo (RDC)

L'UE et la RDC ont signé un protocole d'accord le 26 octobre 2023, afin de développer des chaînes de valeur des matières premières critiques. Ce partenariat établit une coopération étroite dans cinq domaines :

- ➔ L'intégration de chaînes de valeur durables pour les matières premières ;
- ➔ La mobilisation de fonds pour le développement des infrastructures ;
- ➔ La coopération pour parvenir à une production durable et responsable ;
- ➔ La coopération en matière de recherche et d'innovation ;
- ➔ Le renforcement des capacités pour faire respecter les règles pertinentes.

Environ 70% de l'approvisionnement mondial en cobalt provient de la République démocratique du Congo, qui est également le cinquième producteur mondial de cuivre avec certaines des réserves de cuivre de la plus haute qualité au monde. La RDC possède également des réserves de lithium, d'argent, de germanium, d'uranium, de plomb, de zinc, de cadmium, de diamant, d'or, d'étain, de tungstène, de manganèse, de niobium et de tantale. Le cobalt, le cuivre et le lithium sont des composants essentiels du marché en croissance des batteries pour véhicules électriques et des intrants importants pour la production de technologies d'énergie propre.

Le cobalt est un matériel de batterie pour lequel il existe dans l'UE une capacité de traitement significative à l'échelle mondiale. Cependant, la majeure partie du cobalt extrait en RDC est exportée vers la Chine pour y être raffinée – la Chine contrôle 63% de la capacité mondiale de raffinage.

La RDC souhaite créer une chaîne de valeur pour les matières premières des batteries, en commençant par l'ambition de développer la capacité de traitement et de raffinage du cobalt et du cuivre dans le pays. Pour certaines de ces ambitions, la condition préalable est un approvisionnement stable en électricité à faible émission de carbone, ce qui n'est actuellement pas le cas, même si le pays dispose d'un important potentiel d'énergie hydroélectrique et solaire.

Les problématiques liées au devoir de diligence, au travail des enfants, aux critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), aux conflits, etc. sont bien connues. De nombreux investisseurs occidentaux se sont détournés de l'extraction et de la commercialisation des minerais en RDC, tandis que les entreprises chinoises sont devenues prédominantes dans presque tous les secteurs. Les entreprises chinoises contrôlent environ 50% de la production de cobalt du pays, et avec d'autres acteurs tels que les EAU interviennent dans le secteur minier plus largement.

Investir et accompagner la RDC contribuera à promouvoir l'approche de l'UE sur ces sujets, tout en débouchant sur des opportunités commerciales mutuellement bénéfiques. Le partenariat stratégique avec l'UE vise à réduire les risques liés aux investissements des entreprises européennes et offrir à la RDC des partenaires alternatifs.

Lors de leur visite à Kinshasa le 4 mars 2023, les commissaires Breton et Urpilainen, ainsi que le Président de la RDC Tshisekedi, ont annoncé leur engagement dans des discussions sur un partenariat stratégique sur les chaînes de valeur des matières premières critiques. Les négociations se sont poursuivies au cours de l'été et en particulier en Septembre 2023.

Suite à la signature du protocole d'accord le 26 octobre 2023 à Bruxelles lors du Global Gateway Forum, l'élaboration d'une feuille de route est prévue dans les six mois suivants, prévoyant des actions conjointes concrètes à mettre en œuvre d'ici à l'horizon 2030.

En raison de la période électorale de décembre 2023, la Délégation de l'UE à Kinshasa attend de lancer officiellement des sessions de négociation avec les autorités congolaises, tout en commençant à organiser quelques sessions de travail à un niveau purement technique avec les Ministères sectoriels clés.

Ce partenariat, et l'engagement des entreprises de l'UE qui en résultera potentiellement, peuvent contribuer à la sécurité de l'approvisionnement en minerais critiques, ainsi qu'au développement durable de la RDC par de nouvelles chaînes de valeur locales et internationales.



© Sven Torfinn/IMPACT

Projet 2 :

DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR MINIER AU RWANDA

CONTEXTE

Le secteur minier au Rwanda est largement caractérisé par des opérations minières à petite échelle avec leurs inconvénients caractéristiques liés à une faible utilisation des technologies modernes en termes d'exploitation minière et d'enrichissement des minéraux, une faible productivité et une mauvaise application des normes de santé, de sécurité et d'environnement. Malgré ses lacunes, le secteur fait partie de ceux qui ont un impact économique positif important. Cela est démontré par le rôle important des minéraux dans les exportations mondiales du pays ainsi que dans la création d'emplois dans les zones rurales, ce qui stimule la croissance économique et contribue ainsi aux recettes publiques. Au cours des dernières années, le gouvernement du Rwanda a franchi des étapes importantes vers l'amélioration des connaissances géologiques et la professionnalisation du secteur. À l'heure actuelle, presque tous les mineurs sont officiellement enregistrés – l'exploitation minière informelle est classée comme exploitation minière illégale et les opérations doivent être davantage professionnalisées en augmentant les compétences, les connaissances et la mise en œuvre effective des normes internationales dans les opérations minières dans tout le pays. Un défi majeur reste cependant le manque de compétences : la grande majorité des quelque 56 000 personnes travaillant dans le secteur minier ne sont pas qualifiées, ce qui constitue un défi pour la poursuite de la professionnalisation du secteur.

Budget total	4.150.000 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	36 mois (01/12/2022 – 30/11/2025)
Organisation chargée de sa mise en œuvre	GIZ – Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
Principale partie prenante	RMP – Rwandan Mines, Petroleum and Gas Board
Zone d'intervention	Rwanda

OBJECTIFS

À compter de décembre 2022, il promeut la modernisation et la croissance durable du secteur minier. Compte tenu de la priorité du gouvernement rwandais au développement du secteur minier et de l'intérêt stratégique de l'UE de diversifier son approvisionnement en matières premières critiques, la Délégation de l'UE a orienté son soutien pour établir un partenariat stratégique à long terme sur les matières premières, attractif pour le Rwanda.

RÉSULTATS ATTENDUS

- ➔ Améliorer le respect des normes internationales de sécurité et d'environnement, ainsi que des réglementations de l'UE (855.000 EUR) ;
- ➔ Soutenir la numérisation et l'opérationnalisation des services du secteur minier (1.220.000 EUR) ;
- ➔ Renforcer l'offre de compétences d'EFTP en matière de formation minière (1.220.000 EUR) ;
- ➔ Développement et formation de cours de courte durée et sensibilisation aux normes environnementales, de santé et de sécurité et à la protection sociale (855.000 EUR).



© Sven Torfinn/IMPACT

Projet 3 :

LES SYNDICATS PROMEUVENT ET PROTÈGENT LES DROITS DE L'HOMME ET LE TRAVAIL DÉCENT DANS LE SECTEUR MINIER RWANDAIS

CONTEXTE

Le Syndicat des travailleurs des industries extractives du Rwanda (REWU) est un syndicat de travailleurs des mines et carrières créé en 2014 et publié au Journal officiel n°49 bis du 08/12/2014.

D'une part, le REWU agit comme un canal par lequel les travailleurs ou les membres syndicaux transmettent leurs idées, problèmes et aspirations liés au travail afin d'améliorer leur bien-être et, d'autre part, a le devoir de travailler avec les membres, la communauté et les dirigeants en général, pour lutter contre toute forme de maltraitance des enfants et de violence domestique.

Il y a 4 raisons pour lesquelles REWU a été créé :

1. Plaidoyer pour les droits du travail, la sécurité et la santé sur le lieu de travail
2. Promotion de la culture de l'épargne
3. Promotion des droits des femmes et des enfants dans l'industrie minière et des carrières
4. Campagne contre le travail des enfants

Budget total	500.000 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	48 mois (01/12/2023 – 30/11/2027)
Organisation chargée de sa mise en œuvre	REWU – Rwanda Extractive industry Workers Union
Zone d'intervention	Rwanda

OBJECTIFS

L'objectif général du projet est de renforcer les droits de l'homme, du travail et de l'environnement dans le secteur minier rwandais, et l'objectif spécifique est d'améliorer l'efficacité des syndicats dans la promotion et la protection des droits de l'homme et du travail décent dans le secteur minier rwandais.

Le projet est mis en œuvre par REWU, qui est affilié à CESTRAR – Confédération des syndicats des travailleurs du Rwanda.

L'action est pertinente par rapport aux principes généraux et de travail, car l'approche fondée sur les droits est le modus operandi du CESTRAR et des syndicats affiliés comme le REWU. Ils intègrent les normes, standards et principes des droits de l'homme et des normes internationales du travail (par exemple les conventions de l'OIT) dans leur travail quotidien. De plus, un élément central de leur mandat est de représenter tous les travailleurs, y compris les groupes marginalisés, défavorisés et exclus, par ex. les travailleurs de l'économie informelle (et du secteur minier), ce qui est lié à l'approche fondée sur les droits consistant à ne laisser personne de côté.

Le principe de durabilité qui sous-tend cette action est de renforcer l'appropriation locale tout au long de l'action et de garantir que la capacité nationale et locale du CESTRAR/REWU constitue un résultat clé. En outre, avec 16 syndicats affiliés à CESTRAR dans d'autres secteurs privés, il est prévu que les leçons apprises, les effets de synergie et la valeur ajoutée soient transférés aux syndicats de CESTRAR partageant les mêmes idées, par ex. secteurs de la chaîne de valeur comme l'industrie manufacturière, les métiers, l'agriculture, la construction, etc.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les trois groupes cibles suivants ont été sélectionnés pour cette action :

1. 600 dirigeants syndicaux, éducateurs et représentants de CESTRAR et de syndicats affiliés comme REWU. Environ 300 d'entre eux rejoindront de nouveaux comités d'entreprise, de sorte que le nombre total de comités actifs passera de 125 à 260.
2. Grâce au dialogue social avec les représentants syndicaux et à la participation directe au projet, 360 dirigeants d'entreprises, d'organisations d'employeurs et d'institutions gouvernementales.
3. 35 inspecteurs du travail gouvernementaux (des mines). Les inspections du travail sont essentielles à la protection des droits du travail et de l'environnement et à l'application de la législation du travail sur le terrain.

Les bénéficiaires finaux sont la majorité des 70.000 travailleurs du secteur minier et env. 1.500.000 membres de la communauté locale directement et indirectement touchés par les mines.

CRISES HUMANITAIRES ET DÉPLACEMENTS FORCÉS



DÉPLACEMENTS FORCÉS DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

PROGRAMME 1 :

ACTION RÉGIONALE DE L'UNION EUROPÉENNE VISANT À APPORTER DES SOLUTIONS DURABLES À LA CRISE DES RÉFUGIÉS BURUNDAIS DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

INTRODUCTION TECHNIQUE

La région des Grands Lacs est confrontée à des déplacements forcés à grande échelle depuis des décennies. Au 30 novembre 2023, environ 246 005 réfugiés burundais étaient accueillis dans les quatre principaux pays d'asile, dont 46 667 en RDC dans la province du Sud-Kivu, 48 300 au Rwanda, 111 708 en Tanzanie dans les deux camps de Nduta et Nyarugusu, et 46 667 en Ouganda dans les districts d'Isingiro et de Kampala dans la région du Sud-Ouest.

Suite aux élections générales de 2020 au Burundi, à la mise en place du nouveau gouvernement et à l'appel du Président Evariste Ndayishimiye pour que les Burundais vivant en exil reviennent, le taux de retours volontaires a considérablement augmenté.

Le dialogue entre les parties prenantes au Burundi et dans les pays hébergeant les réfugiés (notamment la Tanzanie, le Rwanda, l'Ouganda et la RDC) a repris à travers les réunions des commissions tripartites pour le rapatriement volontaire des réfugiés burundais.

A partir de 2020, le rapatriement volontaire des réfugiés burundais, commencé en septembre 2017, s'est intensifié. Ainsi, depuis 2017, 233 271 réfugiés ont regagné le pays. Ces retours sont un signe positif d'amélioration de la situation.

OBJECTIFS

Le programme mis en place par l'Union européenne vise à apporter une réponse régionale multisectorielle durable pour les réfugiés et les rapatriés burundais dans la région des Grands Lacs et au Burundi à travers :

- **Le renforcement de la résilience et de l'autonomisation et l'autosuffisance des réfugiés burundais (femmes et hommes dans toute leur diversité) dans la région des Grands Lacs et des rapatriés (hommes et femmes dans toute leur diversité) au Burundi.**
- **Le soutien à la résilience des rapatriés au Burundi et des communautés de retour afin de promouvoir la réintégration durable, la cohésion sociale et la coexistence pacifique.**
- **L'amélioration du champ d'application des solutions durables pour les réfugiés et les rapatriés en favorisant les échanges et l'apprentissage à la fois nationaux et régionaux.**

RÉSULTATS ATTENDUS

Résultat 1.1 :

Le renforcement des capacités des autorités locales dans les zones transfrontalières à faciliter les retours volontaires dans la dignité et la sécurité en vue d'une réintégration durable des rapatriés burundais et en mettant l'accent sur les besoins de protection spécifiques rencontrés par les groupes les plus vulnérables tels que les réfugiés apatrides, les femmes, les enfants et les personnes ayant des besoins particuliers.

Résultat 1.2 :

Le renforcement des capacités des autorités nationales et des établissements d'enseignement au Burundi et dans les pays d'accueil des réfugiés de la région pour octroyer des droits légaux et égaux à tous les réfugiés burundais et rapatriés en termes de délivrance de documents, d'accès au logement, à la terre, à la propriété, à l'éducation et à la gestion de l'état civil.

Résultat 2.1 :

Soutenir des approches locales de réintégration, en mettant l'accent sur l'autonomisation des rapatriés à travers le développement de compétences professionnalisantes, l'inclusion financière, le développement de moyens de subsistance innovants ainsi que des solutions agricoles durables, écologiques et résistantes au changement climatique.

Résultat 2.2 :

L'amélioration des infrastructures et des politiques pour favoriser le développement d'activités économiques durables, vertes et résilientes face au changement climatique et accroître la mobilité transfrontalière dans la région.

Résultat 3.1 :

Le renforcement des capacités d'analyse, de planification, de suivi et de coordination des autorités burundaises en ce qui concerne les initiatives liées à la recherche de solutions durables pour la réintégration des rapatriés, et notamment celles financées par l'UE.

Résultat 3.2 :

Le renforcement de la coordination intergouvernementale et de l'apprentissage en matière de solutions durables pour les réfugiés et les rapatriés.



© Arnold Galibwa

Projet 1 :

RÉPONSE INTÉGRÉE POUR PROMOUVOIR LA PROTECTION ET LA RÉSILIENCE DES RAPATRIÉS AU BURUNDI

OBJECTIFS

Objectif général :

Promouvoir la réintégration durable des rapatriés burundais dans leurs zones de retour.

Objectifs spécifiques :

- La protection des rapatriés au Burundi, y compris les femmes et les enfants, est renforcée dans les communes ciblées.
- La résilience des rapatriés et des communautés d'accueil au Burundi (hommes, femmes et enfants dans toute leur diversité) et le processus de réintégration sont renforcés dans les communes ciblées.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Assistance juridique

- ➔ Diffusion d'informations sur l'accès aux services dans les centres de transit et dans les zones de retour ciblées - IRC.
- ➔ Sensibilisation et soutien à l'obtention de documents d'état civil et d'équivalence de diplômes - IRC.
- ➔ Renforcement des capacités des agents des services communaux et collinaires sur les thèmes de l'état civil et de la documentation civile - IRC.
- ➔ Assistance spécifique dans la gestion des dossiers fonciers, appui à la certification foncière et assistance juridique et judiciaire pour des cas spécifiques - ICCA /IRC.
- ➔ Réunions de coordination provinciale entre les services des Directions provinciales du développement familial et social et les acteurs intervenant dans le domaine de la justice et de l'état civil - IRC.

Prévention et prise en charge des violences basées sur le genre (VBG)

- ➔ Mise en place et/ou revitalisation des Comités de veille (CE) au niveau des collines - AVSI.
- ➔ Promotion de la masculinité positive et renforcement des compétences (Mise en place de groupes « Engaging men in accountable practice » (EMAP) et des groupes de discussion pour les filles) - AVSI.
- ➔ Sensibilisation de la communauté sur les VBG et les services disponibles pour le soutien aux victimes - AVSI/WWGVC.
- ➔ Suivi des cas de protection/VBG - AVSI.
- ➔ Soutien aux survivants de la violence liée au sexe et le cas échéant, orientation vers d'autres services de soutien (soutien psychosocial/soins médicaux, hébergement temporaire, organisation d'activités récréatives et distribution de kits de dignité) - AVSI.

Santé mentale

- ➔ Formation des Agents de Santé Communautaire (ASC) sur la santé mentale comme vecteur de sensibilisation communautaire - WWGVC.
- ➔ Renforcement des capacités des structures sanitaires dans la gestion des cas de santé mentale - WWGVC.

Protection de l'enfance

- ➔ Soutien aux membres des comités de protection de l'enfance (CPE) et des comités de veille(CE) pour mener des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir l'enregistrement des enfants à l'état civil - AVSI.
- ➔ Hébergement des enfants non accompagnés/séparés/et d'autres enfants ayant des besoins spécifiques (le cas échéant) dans des familles d'accueil et promotion de leur réunification avec leur famille biologique - AVSI.
- ➔ Soutien et renforcement des comités de protection de l'enfance (CPE) - AVSI.
- ➔ Mise en place d'espaces adaptés aux enfants - AVSI.

Éducation

- ➔ Promotion de l'accès à l'éducation et de la réintégration scolaire des enfants rapatriés par la sensibilisation et la mise en réseau des institutions - JRS.
- ➔ Sensibilisation des jeunes sur l'hygiène corporelle, les VBG, à la santé reproductive et distribution de kits de dignité - JRS.
- ➔ Distribution de matériel scolaire à 67.500 enfants rapatriés et vulnérables des communautés de retour et organisation de cours de rattrapage pour 90.000 enfants rapatriés et vulnérables - JRS.
- ➔ Réhabilitation/équipement de 40 salles de classe et 40 latrines - JRS.
- ➔ Fourniture de matériel pédagogique et scolaire à 1 530 enseignants et formation - JRS.

Résilience

- ➔ Formation des leaders communautaires et des structures locales sur la gestion financière - IRC.
- ➔ Facilitation du regroupement des VSLA en réseaux et connecter les 76 réseaux de VSLA avec les institutions financières formelles - IRC.
- ➔ Renforcement et appui aux « Village Savings and Loan Association » (VSLA) : formation, fourniture de kits et facilitation de l'enregistrement à l'ANACOOOP - IRC/AFRABU.
- ➔ Faciliter la connexion des rapatriés aux institutions financières et renforcer les plans d'affaire des personnes rapatriées formées dans les pays d'asile, à travers les transferts monétaires conditionnels - IRC.
- ➔ Mise en place de pépinières collinaires et de champs-écoles de producteurs (CEP) et formation technique des membres des CEP et des pépiniéristes sur la production résiliente au changement climatique - WWGVC.
- ➔ Campagne d'éducation communautaire sur la gestion environnementale durable et résiliente au climat - WWGVC.
- ➔ Appui à l'organisation en réseau des membres des CEP et VSLA autour des chaînes de valeur prometteuses - WWGVC.
- ➔ Identification des microentreprises et des AGR à soutenir - JRS.
- ➔ Formation de 2 300 bénéficiaires (70% de femmes et 30% d'hommes) sur le programme d'accélération et la gestion de projet - JRS.
- ➔ Octroi de microcrédits à 2 300 bénéficiaires formés et suivi et appui technique des AGR - JRS.
- ➔ Organisation d'une étude de marché / étude de faisabilité pour identifier les filières pour la formation professionnelle - AVSI.
- ➔ Alphabétisation ou remise à niveau des apprenants et formation technique des bénéficiaires - AVSI.
- ➔ Intégration des victimes de VBG dans des groupes de solidarité et d'appui/suivi (VSLA) - AVSI.
- ➔ Stage de formation / tutorat post-formation et suivi de l'insertion professionnelle / emploi des bénéficiaires et des jeunes ayant suivi la formation dans les pays d'accueil - AVSI.
- ➔ Mise en place de structures de démarrage/capital et sélection d'Organisations de la Société civile - AVSI et actions de plaidoyer pour favoriser l'insertion socio-économique des jeunes dans leurs communautés - AVSI.

Cohésion sociale

- ➔ Mise en place, gestion et formation des Comités d'Accueil Communautaires (CAC) au niveau zonal - Tdh.
- ➔ Identification des groupes d'initiative communautaire (GIC) au niveau des collines et facilitation des rencontres informelles entre les membres des groupes existants et les nouveaux rapatriés - Tdh.
- ➔ Organisation de sessions de dialogue annuelles et de forums d'expression semestriels pour les jeunes et l'administration locale - Tdh.
- ➔ Formation des notables à la gestion des conflits et aux besoins des rapatriés et suivi de leur prise en charge - Tdh.
- ➔ Mise en place et formation de comités mixtes et inclusifs (CPV) d'enfants et d'enseignants - Tdh.
- ➔ Appui à l'organisation d'événements sociaux à l'école sur le vivre ensemble - Tdh.

GROUPES CIBLES

Les rapatriés et les communautés d'accueil dans les communes ciblées - (80%-20%)

- Enfants rapatriés (0-12 ans)
- Jeunes et adolescents (12-17 ans)
- Femmes
- Hommes
- Personnes ayant des besoins spécifiques

BÉNÉFICIAIRES FINAUX

Total des bénéficiaires directs :

143 822 (80% de rapatriés ; 20% de communautés d'accueil)

Bénéficiaires indirects :

Rapatriés et communautés d'accueil des 15 municipalités ciblées (130 collines/collines).



© JRS

Projet 2 :

RÉPONSE INTÉGRÉE TRANSFRONTALIÈRE POUR CONTRIBUER À RENFORCER LA PROTECTION ET LA RÉSILIENCE DES POPULATIONS DÉPLACÉES EN TANZANIE ET AU BURUNDI

CONTEXTE

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et un consortium d'organisations non gouvernementales (ONGs) se sont engagés à soutenir conjointement les réfugiés burundais dans la région de Kigoma, en Tanzanie, ainsi que les rapatriés dans trois communes au Burundi. Cette action se déroule sur une période de 48 mois, du 2 octobre 2023 au 1^{er} octobre 2027.

Budget total	8.122.379 EUR (3.720.410 EUR composante UNHCR ; 4.401.969 EUR composante ONG)
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	48 mois (02/10/2023 – 01/10/2027)
Organisation chargée de sa mise en œuvre	UNHCR – Haut-Commissariat des NU aux Réfugiés IRC – International Rescue Committee (IRC-Burundi et IRC-Tanzanie) ICCA (icirore c’Amahoro) DRC – Danish Refugee Council
Zone d’intervention	Tanzanie : Camps de réfugiés de Nyarugusu et Nduta, région de Kigoma Burundi : Commune de Giteranyi, province de Muyinga ; commune de Gisuru, province de Ruyigi ; commune de Giharo, province de Rutana

OBJECTIFS

Objectif général :

Le projet vise à apporter des solutions aux principaux obstacles au retour des réfugiés burundais en appuyant les services transfrontaliers de protection et d'accès à la documentation civile, tout en renforçant les compétences et les capacités des réfugiés à assurer leur autonomisation à leur retour au Burundi.

Objectifs spécifiques :

- Amélioration de la protection des réfugiés en Tanzanie et continuité du suivi pendant et après le rapatriement au Burundi.
- Amélioration de la collecte et du partage d'information sur les opportunités du marché du travail burundais, renforcement des compétences et des capacités des réfugiés en Tanzanie par le biais de formations ciblées pour assurer l'employabilité des rapatriés au retour.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

1. Activités mises en œuvre par le HCR

Documents d'état civil

- ➔ Couvrir les frais administratifs de l'enregistrement des naissances pour les enfants réfugiés en Tanzanie et prise en charge des frais administratifs pour d'autres documents civils.
- ➔ Soutenir l'intégration des enfants réfugiés dans le système décentralisé d'enregistrement des naissances à Kigoma.
- ➔ Soutenir la coordination des parties prenantes et organiser des discussions avec les autorités tanzaniennes et burundaises sur la reconnaissance/transcription des actes de naissance.
- ➔ Renforcer les capacités des services d'état civil du Burundi et de la Tanzanie en matière de documentation civile (fourniture d'équipement et de matériel).
- ➔ Renforcer les compétences en matière de TIC du département de la documentation civile au Burundi.
- ➔ Renforcer les capacités des Direction Provincial du Développement Familial et Communautaire (DPDFDC) par des formations, du matériel informatique et des fournitures pour les 3 Centres de développement familial et communautaire (CDFC) sélectionnés.

Formation

- ➔ Sensibilisation en Tanzanie ;
- ➔ Achat de manuels et de matériel pédagogique ;
- ➔ Soutien aux examens et amélioration des résultats ;
- ➔ Amélioration de l'environnement d'apprentissage dans les écoles primaires, secondaires inférieures et supérieures.
- ➔ Soutenir les rapatriés dans le processus de reconnaissance/validation/conversion des certificats d'études au Burundi (plaidoyer, ateliers, missions, équipement et fournitures informatiques).

VBG et autonomisation des femmes

- ➔ Réalisation d'un audit de sécurité dans les camps ;
- ➔ Développement d'une voie d'orientation transfrontalière en matière de violence liée au sexe afin d'assurer le suivi des cas de Tanzanie au Burundi.

Protection de l'enfance

- Renforcer la procédure de l'intérêt supérieur (BIP) en Tanzanie ;
- Soutien aux structures communautaires ;
- Soutien à l'assistance juridique pour les rapatriés vulnérables et les enfants.

Développement des compétences pour le retour

- Développer et mettre en place un système de partage des données des bénéficiaires soutenus en Tanzanie en vue d'un soutien ultérieur au Burundi ;
- Organiser des réunions et des missions pour aborder les questions d'équivalence de l'Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP) au Burundi.

2. Activités soutenues par les ONG

Tanzanie

- Renforcer la sensibilisation des communautés dans les deux camps sur l'accès à la documentation (DRC-Tanzanie) ;
- S'assurer que les rapatriés, avant le processus de rapatriement volontaire, identifient les besoins en matière de documents et soient conscients de la nécessité d'avoir leurs documents d'état civil en place (DRC-Tanzanie) ;
- Réunion avec les principales parties prenantes sur la manière d'améliorer l'accès aux documents d'état civil (DRC-Tanzanie) ;
- Renforcement des capacités et formation du personnel juridique, des travailleurs indépendants, de la structure de direction existante (DRC-Tanzanie) ;
- Sensibiliser les parents à l'importance de rapatrier les documents scolaires de leurs enfants ; sensibiliser les étudiants, les enseignants et les parents à la reconnaissance des certificats du Conseil national des examens de Tanzanie (NECTA) au Burundi, y compris les documents requis et le processus à suivre (IRC-Tanzanie) ;
- Améliorer la qualité de l'éducation et les performances des élèves en Tanzanie afin de faciliter leur réinsertion dans le système scolaire burundais (IRC-Tanzanie) ;
- Améliorer la qualité de l'éducation en vue du rapatriement (IRC-Tanzanie) ;
- Activités génératrices de revenus pour les survivants de VBG(DRCTanzanie) ;
- Sensibilisation des communautés à la violence liée au sexe et renforcement des capacités en matière d'intégration de la violence liée au sexe, d'atténuation des risques et de coordination (RDC-Tanzanie) ;
- Intervention "Engaging Men through Accountable Practices" (EMAP) et intervention "Girl Shine" (IRC-Tanzanie) ;
- Soutien aux structures communautaires (DRC-Tanzanie)
- Évaluations du marché au Burundi et en Tanzanie (DRC-Tanzanie)

- Visites d'échange et réunions entre le personnel tanzanien et burundais, les autorités locales et les principales parties prenantes (DRCTanzanie) ;
- Rénovation/amélioration des centres de formation dans les camps de Nduta et Nyarugusu. (DRC-Tanzanie) ;
- Fourniture de formations techniques, professionnelles et éducatives (DRC-Tanzanie) ;
- Formations sur les techniques de potager, l'agriculture durable, l'agriculture intelligente face au climat (AIC) par la création de centres de démonstration en tant qu'activités génératrices de revenus (AGR) (DRC-Tanzanie) ;
- Formation des comités de marché sur la gouvernance des marchés, les compétences de leadership, les compétences de gestion des conflits et la construction d'infrastructures mineures dans les marchés sélectionnés (DRC-Tanzanie) ;
- Renforcer les capacités de trois DPDFDC dans les provinces frontalières de Ruyigi, Province de Muyinga et Province de Rutana à travers le renforcement des capacités et l'appui au suivi de la documentation civile, la reconnaissance / transcription des actes de naissance délivrés par des autorités non burundaises (IRC-Burundi) - Soutenir la gestion de cas spécifiques pour les questions de propriété foncière (IRC-Burundi) ;
- Fournir une assistance juridique à des cas spécifiques en soutenant l'assistance juridique, en fournissant les fonds nécessaires à la gestion des cas et en allouant des fonds pour des cas juridiques spécifiques qui pourraient nécessiter une assistance juridique supplémentaire (ICCA) ;
- Faciliter le processus de reconnaissance/validation/conversion des certificats au Burundi par les autorités compétentes afin de promouvoir la scolarisation (IRC-Burundi) ;
- Soutenir l'inscription des enfants rapatriés dans les écoles burundaises afin d'éviter les retards dans le retour à l'école après le rapatriement (IRC-Burundi) ;
- Développement d'une voie de référence transfrontalière pour les VBG afin d'assurer un suivi des cas de Tanzanie au Burundi pour les réfugiés rapatriés, en coordination avec les parties prenantes concernées (IRC-Burundi) ;
- Suivi de tous les cas de VBG référés par le HCR au Burundi et renforcement des capacités du DPDFDC du côté burundais pour les cas de VBG (IRC-Burundi) ;
- Renforcement des capacités des DPDFDC dans l'identification des cas de protection, la gestion des cas et le renforcement des voies d'orientation, la sensibilisation à la documentation juridique et civile et la fourniture d'un soutien psychosocial aux hommes, aux femmes et aux enfants dans le besoin. (IRC-Burundi).

GROUPES CIBLES

- ➔ Réfugiés (hommes, femmes, garçons et filles) résidant dans les deux camps de Tanzanie : 96 208 personnes devraient bénéficier d'interventions de protection, dont 10 000 seront aidées à obtenir des documents d'état civil, tandis que 8 316 réfugiés bénéficieront d'interventions visant à améliorer leurs moyens de subsistance.
- ➔ Enfants réfugiés : en particulier. 2 000 enfants réfugiés bénéficieront d'activités de protection adaptées qui garantiront leur bien-être, tandis que 23 333 autres devraient recevoir un certificat de naissance.
- ➔ Communautés d'accueil : 4 818 personnes vivant dans les villages entourant les camps de réfugiés bénéficieront d'activités liées aux moyens de subsistance et à la résilience.
- ➔ Les rapatriés : 52 700 rapatriés devraient bénéficier d'un soutien amélioré et plus continu en matière de protection après leur retour au Burundi.
- ➔ Enfants rapatriés : 1 380 enfants rapatriés sont spécifiquement ciblés pour bénéficier d'une aide à la protection lors de leur retour au Burundi.
- ➔ Les communautés locales du Burundi sont considérées comme des bénéficiaires indirects de l'action car elles devraient également bénéficier du renforcement des capacités des services de protection locaux. Quelque 176 402 personnes devraient en bénéficier (ce qui équivaut à environ 30% de la population des communautés cibles).
- ➔ Les prestataires de services tanzaniens et burundais - dont les capacités seront renforcées, à la fois en termes de formations, mais aussi en fournissant l'équipement et les fournitures nécessaires.

BÉNÉFICIAIRES FINAUX

En Tanzanie, les réfugiés résidant actuellement dans les deux camps de réfugiés de Nyarugusu et Nduta dans la région de Kigoma, ainsi que certains membres de la communauté d'accueil pour des activités de subsistance. Les activités seront particulièrement bénéfiques pour les réfugiés/rapatriés burundais qui sont en train de rentrer dans leur pays d'origine.

RÉSULTATS ATTENDUS

Résultats	Chiffres totaux	Chiffres détaillés
Les rapatriés qui ont été informés sur les procédures et conditions d'obtention de documents d'identité légaux dans les centres de transit et dans les zones de retour.	78 127 rapatriés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ (25 007 centres de transit) ➤ (53 120 zones de retour)
Les personnes protégées ou accompagnées pour la demande de documents d'état civil et de reconnaissance de diplômes.	11 700 personnes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 65% de rapatriés ➤ 65% de membres des communautés locales
Les formations en matière de documentation, de reconnaissance/transcription de l'état civil et d'accès aux documents.	1 490 personnes	
Les personnes formées et qui ont amélioré leurs compétences concernant les besoins de protection et de soutien psychosocial des enfants.	3 816 personnes	
Les bénéficiaires d'une assistance juridique pour résoudre les conflits liés aux droits fonciers.	8 785 bénéficiaires	
Les enfants rapatriés admis dans les écoles.	8 500 enfants	
Les enfants rapatriés et autres enfants vulnérables des communautés d'accueil ayant bénéficié de cours de rattrapage.	90 000 enfants	
Les bénéficiaires d'aide dans le cadre de l'intervention financée par l'UE pour prévenir les VBG.	13 806 bénéficiaires	
Les personnes formées ayant amélioré leurs connaissances sur l'accès aux moyens de subsistance.	14 255 personnes	
Les personnes participant aux mécanismes de dialogue communautaire.	1 142 personnes	
Les personnes sensibilisées sur la gestion des conflits concernant le processus de réintégration des rapatriés	12 082 personnes	

Les scolarisations de 23 333 enfants réfugiés qui auront reçu un acte de naissance ou un avis de naissance en Tanzanie.

Nationalité	Primaire	Secondaire
Tous	98%	35%
Burundais	99%	27%



© Arnold Galibwa

Projet 3 :

PAMOJA (ENSEMBLE)

CONTEXTE

Dans le cadre de ses efforts continus pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, l'Union européenne (UE) a alloué une contribution financière pour soutenir un projet visant à renforcer l'autonomie des femmes et des filles en République démocratique du Congo (RDC). Ce projet sera mis en œuvre en collaboration avec trois partenaires expérimentés : International Rescue Committee (IRC), la Fondazione AVSI et le Conseil des Organisations Féministes travaillant en Synergies (COFAS).

Budget total	3.500.000 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	30 mois (01/02/2024 – 31/07/2026)
Organisation chargée de sa mise en œuvre	UNHCR – Haut-Commissariat des NU aux Réfugiés IRC – International Rescue Committee AVSI – Fondazione AVSI COFAS – Conseil des Organisations Féministes travaillant en Synergies
Zone d'intervention	République Démocratique du Congo : Zones de santé de Ruzizi, Nundu, Uvira et Lemera dans la province du Sud Kivu

OBJECTIFS

Objectif général :

Promouvoir des solutions durables et une coexistence pacifique entre les réfugiés burundais et les communautés d'accueil dans la province du Sud-Kivu (RDC).

Objectifs Spécifiques

- Renforcer le caractère mixte, inclusif et responsable des communautés dans lesquelles résident les réfugiés burundais.
- Renforcer la résilience des réfugiés burundais et de leurs communautés d'accueil et l'accès durable aux services et opportunités économiques et sociales.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Compréhension et traitement des causes profondes des tensions et des problèmes rencontrés par les réfugiés burundais et les membres des communautés d'accueil.
- Encouragement à la coexistence pacifique de manière inclusive.
- Facilitation de l'accès à une éducation de qualité pour les réfugiés burundais au sein de leurs communautés d'accueil.
- Renforcement de l'accès aux opportunités économiques pour les réfugiés burundais et les membres des communautés d'accueil, y compris les jeunes.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Composante 1 :

Analyse des conflits et du genre

Composante 2 :

Renforcement des structures communautaires mixtes (structures communautaires mixtes fortes, inclusives et responsables - FIRE)

Composante 3 :

Renforcement de la coexistence pacifique par l'adaptation itérative basée sur les problèmes (PDIA)

Composante 4 :

Prévention de la violence basée sur le genre (GBV) pour une coexistence pacifique

Composante 5 :

Renforcement du leadership des femmes

Composante 6 :

Sensibilisation à la cohésion sociale et à la coexistence pacifique auprès des communautés d'accueil et des réfugiés burundais

Composante 7 :

Renforcement de l'accès à l'éducation pour les enfants de 6 à 18 ans vivant en dehors des camps

Composante 8 :

Contribution au renforcement du système éducatif et à l'amélioration de la qualité de l'éducation pour les réfugiés vivant en dehors des camps

Composante 9 :

Réintégration socio-économique des jeunes vulnérables par la formation technique et l'entrepreneuriat

Volet 10 :

Renforcement des moyens de subsistance des réfugiés burundais adultes et des membres de leurs communautés d'accueil

Volet 11 :

Renforcement du pouvoir économique et décisionnel des femmes par le biais d'organisations communautaires dirigées par des femmes

GROUPES CIBLES

➔ Réfugiés burundais et communautés d'accueil

BÉNÉFICIAIRES FINAUX

➔ 3 500 réfugiés burundais et 3 500 communautés d'accueil

➔ 36 structures institutionnelles et communautaires



© Belinda Fewings

Projet 4 :

RENFORCEMENT DE LA PROTECTION INTERNATIONALE ET DES SOLUTIONS DURABLES POUR LES RÉFUGIÉS BURUNDAIS AU SUD-KIVU

CONTEXTE

Le projet est mis en œuvre dans la province du Sud-Kivu en République démocratique du Congo, par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR) et le programme Alimentaire Mondial (PAM).

L'action démontre l'engagement de l'Union européenne à soutenir les populations vulnérables et à promouvoir la stabilité et le développement durable dans la région. En travaillant en partenariat avec le HCR et le PAM, l'UE contribue à apporter une réponse globale et coordonnée aux crises humanitaires en République démocratique du Congo.

Budget total	5.241.930 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	36 mois (01/01/2024 – 31/12/2026)
Organisation chargée de sa mise en œuvre	UNHCR – Haut-Commissariat des NU aux Réfugiés PAM – programme Alimentaire Mondial
Zone d'intervention	République Démocratique du Congo : Province du Sud-Kivu

OBJECTIFS

Ce projet vise à répondre aux besoins urgents des populations vulnérables dans la province du Sud-Kivu, qui est confrontée à de nombreux défis humanitaires. Grâce à la coordination entre le HCR et le PAM, une assistance humanitaire complète sera fournie aux personnes déplacées internes, aux réfugiés et aux communautés d'accueil.

Les fonds demandés à l'Union européenne joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre de ce projet. Ils permettront de financer des activités telles que la distribution de vivres, l'accès à l'eau potable, l'assistance médicale d'urgence, la protection des droits des femmes et des enfants, ainsi que la mise en place de programmes de relèvement et de réintégration.

Objectif Général

Fournir une protection transversale adaptée aux besoins des 42 000 réfugiés burundais au Sud-Kivu et faciliter le rapatriement volontaire en toute sécurité et dignité au Burundi pour les réfugiés prêts à retourner dans leur pays d'origine.

Objectifs Spécifiques

- Renforcer la protection des réfugiés burundais (hommes, femmes et enfants dans toute leur diversité)
- Améliorer les solutions durables pour les réfugiés burundais

RÉSULTATS ATTENDUS

1. Amélioration dans le respect des droits des réfugiés burundais grâce à une protection transversale et adaptée, réalisée par la mise en œuvre directe et le renforcement des capacités des responsables de l'État ;
2. Amélioration des conditions de vie des personnes touchées par la crise humanitaire dans le Sud-Kivu grâce à l'investissement de l'Union européenne. Les besoins essentiels seront satisfaits, la sécurité alimentaire renforcée et les services de base rétablis ;
3. Mise en place de mesures pour favoriser la résilience des communautés locales et soutenir leur autodétermination.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Protection et surveillance des frontières ;
- Renforcement des capacités des autorités locales pour leur permettre de mieux remplir leur rôle en tant que responsables de la protection des réfugiés ;
- Enregistrement des réfugiés burundais et renouvellement de leurs documents d'identité
- Appui à la construction/réhabilitation d'abris transitoires dans les camps ;
- Soutien pour un meilleur accès à l'eau potable, aux installations sanitaires et à l'hygiène ;
- Participation de la communauté à la prévention et à la réponse aux violences basées sur le genre (VBG) ;
- Soutien aux victimes de violences basées sur le genre par le biais d'une aide multisectorielle ;
- Amélioration des conditions d'apprentissage des enfants réfugiés.

GROUPES CIBLES

- Les réfugiés burundais (plus particulièrement les femmes, les enfants et les personnes ayant des besoins spécifiques) ;
- Le gouvernement congolais.

BÉNÉFICIAIRES

- 42 000 réfugiés burundais (femmes, hommes, filles et garçons).



© Liam Desic

Projet 5 :

PROMOTION DE SOLUTIONS DURABLES GLOBALES POUR LES RÉFUGIÉS DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS PAR LE BIAIS D'UN DIALOGUE ACCRU ET D'APPRENTISSAGE ENTRE PAIRS.

CONTEXTE

Le projet fait partie de l'action régionale de l'UE visant à soutenir une réponse régionale multisectorielle pour des solutions durables à la crise des réfugiés burundais dans cinq pays de la région des Grands Lacs. En particulier, il soutiendra le dialogue et l'apprentissage aux niveaux national et régional sur les solutions durables pour les déplacements forcés dans la région des Grands Lacs.

Budget total	2.222.222 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	48 mois (02/10/2023 – 01/10/2027)
Organisation chargée de sa mise en œuvre	Regional Durable Solutions Secretariat – ReDSS (DRC – Danish Refugee Council)
Zone d'intervention	Etats membres de la CIRGL. Cependant, l'action sera surtout centrée sur les pays de la CIRGL accueillant le plus de réfugiés burundais : la RDC, le Rwanda, l'Ouganda, la Tanzanie et le Burundi.

RÉSULTATS ATTENDUS

1. Le partage régulier par les représentants des ministères concernés des États membres de la CIRGL des meilleures pratiques liées aux solutions durables pour les réfugiés dans la région des Grands Lacs.
2. L'intégration des meilleures pratiques des États membres de la CIRGL dans la stratégie régionale de la CIRGL sur les solutions durables pour les déplacements forcés dans la région des Grands Lacs.
3. La participation des organisations et plateformes dirigés par des réfugiés aux événements d'apprentissage par les pairs pour partager leurs connaissances sur les solutions durables afin de contribuer efficacement à la rédaction de la stratégie régionale.
4. L'acquisition des connaissances et des capacités par le Secrétariat exécutif de la CIRGL pour conduire le processus de rédaction et d'adoption par les États membres de la stratégie régionale sur les solutions durables globales pour les déplacements forcés dans la région des Grands Lacs.
5. Les ministères sectoriels impliqués dans une « approche gouvernementale globale » de soutien aux réfugiés et aux rapatriés sont dotés des connaissances et compétences sur les solutions durables globales afin de fournir un soutien aux déplacés forcés conforme à la mise en œuvre de la stratégie régionale de la CIRGL sur les déplacements forcés.
6. L'acquisition des connaissances et des outils adéquats en matière de solutions durables par les organisations dirigées par des réfugiés qui ont participé aux événements d'apprentissage par les pairs.
7. Les recherches actualisées sur des sujets relatifs aux solutions durables sont publiées en vue d'alimenter la rédaction de la stratégie régionale de la CIRGL sur les solutions durables pour les déplacements forcés dans la région des Grands Lacs et son plan d'action.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Le renforcement des capacités et partages d'expériences impliquant diverses parties prenantes dans le domaine des solutions durables pour les déplacements forcés dans la région des Grands Lacs.

Au niveau régional, le ReDSS soutiendra le groupe consultatif régional, et en particulier la CIRGL et le HCR, pour développer une stratégie globale de solutions durables pour les réfugiés dans la région des Grands Lacs. Ce processus comprendra une série d'ateliers d'apprentissage par les pairs au profit des principales parties prenantes, notamment sur des sujets tels que l'accès à l'état civil et aux documents relatifs à la nationalité, l'accès à la terre, l'accès aux services nationaux, les moyens de subsistance et les possibilités d'emploi, l'autosuffisance, la liberté de circulation, etc.

Au niveau national, le ReDSS soutiendra les pays de la CIRGL désireux de mettre en œuvre une "approche gouvernementale globale" de la gestion des réfugiés en dispensant des formations de renforcement des capacités sur les solutions durables. Il concevra et entreprendra également une série de dialogues communautaires dans toute la région, axés sur les solutions durables. Au Burundi, le ReDSS (avec le HCR) soutiendra la préparation, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie pluriannuelle et multi partenariale sur les solutions durables et la réintégration.

→ La recherche

Le ReDSS commandera des recherches pour éclairer les objectifs de renforcement des capacités énumérés ci-dessus, notamment sur des sujets tels que :

- La mobilité transfrontalière des réfugiés dans la région des Grands Lacs et les possibilités de subsistance ;
- L'analyse des modèles d'autosuffisance et de moyens de subsistance des réfugiés dans la région des Grands Lacs ;
- Les voies complémentaires pour la mobilité de la main-d'œuvre et les possibilités d'éducation pour les réfugiés burundais.

Le ReDSS commandera également des analyses pour accompagner les États membres de la CIRGL à assurer le suivi de leurs engagements lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2023.

Enfin, le ReDSS mènera des analyses de solutions durables pour chacun des cinq pays de la région des Grands Lacs accueillant le plus de réfugiés burundais et le Burundi pour la situation de la réintégration des rapatriés.

→ Le plaidoyer

ReDSS poursuivra ses efforts de plaidoyer autour de la promotion de solutions durables pour les personnes déplacées dans la région des Grands Lacs, en accord avec la stratégie de la CIRGL en cours de formulation sur les solutions durables dans la région des Grands Lacs. Le plaidoyer sera guidé par les résultats des recherches menées par ReDSS.



© Bill Wegener

Projet 6 :

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION, DE LA PLANIFICATION ET DU DIALOGUE EN FAVEUR DE SOLUTIONS DURABLES DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

CONTEXTE

L'objectif global de ce projet est de renforcer la coordination et la programmation intégrée pour la réintégration au Burundi, à travers le développement et l'opérationnalisation d'une Stratégie multi-annuelle – multipartenaire de Réintégration des réfugiés Burundais (MYMPR) ainsi que de soutenir dans la région des Grands Lacs, les initiatives visant à renforcer la coordination régionale, les discussions thématiques et le partage d'informations sur les solutions durables pour la situation des réfugiés burundais. Le projet cible les institutions gouvernementales chargées de la gestion des réfugiés et des rapatriés ainsi que les acteurs humanitaires et de développement. Les bénéficiaires finaux de cette action régionale sont les réfugiés burundais, les candidats au retour, les rapatriés et les communautés locales au Burundi.

Budget total	3.683.751 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	48 mois (01/10/2023 – 30/09/2027)
Organisation chargée de sa mise en œuvre	UNHCR – Haut-Commissariat des NU aux Réfugiés
Zone d'intervention	Région des Grands Lacs (Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie, Ouganda)

RÉSULTATS ATTENDUS

- L'élaboration de la Stratégie multi-annuelle – multipartenaire de Réintégration des réfugiés Burundais (MYMPR).
- L'organisation de huit réunions tripartites pour identifier les défis et les opportunités liés au retour volontaire des réfugiés burundais et de formuler des recommandations concrètes pour améliorer les conditions d'accueil.
- 39 rapports de monitoring de protection (36 dashboards et 3 rapports analytiques annuels).
- 8 visites "go and see" et "come and tell" pour fournir aux réfugiés des informations sur les conditions de vie prévalant dans les zones de retour.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- L'appui au développement et au lancement d'une Stratégie multi-annuelle – multipartenaire de Réintégration des réfugiés Burundais (MYMPR) ;
- Le soutien à la coordination de la Stratégie multi-annuelle – multipartenaire de Réintégration des réfugiés Burundais (MYMPR) ;
- Le soutien à l'organisation de réunions et d'échanges tripartites visant à faire progresser les solutions durables dans la région, en particulier en ce qui concerne le rapatriement volontaire (y compris les visites de type "go-and-see" et "come-and-tell") ;
- La poursuite du monitoring de protection après le retour et veiller à ce que les rapports de monitoring de la protection soient disponibles ;
- L'apport d'informations aux candidats au retour dans les pays d'asile.



© Ugandan Crafts

Projet 7 :

“DUTERE INTAMBWE” – AMÉLIORATION DE L'AUTONOMIE ET DE L'AUTODÉTERMINATION DES RÉFUGIÉS ET DE LA POPULATION D'ACCUEIL DANS LE DISTRICT DE KIREHE, AU RWANDA

CONTEXTE

L'Union européenne, en tant que partenaire de longue date de la région des Grands Lacs, s'est engagée à apporter une réponse régionale multisectorielle à la crise des réfugiés burundais, en mobilisant des ressources financières, techniques et politiques.

Parmi les actions menées par l'Union européenne, on peut citer le projet « Dutere Intambwe » mis en place à Kirehe, au Rwanda. L'objectif général de projet est de contribuer à la protection, à l'assistance et à la recherche de solutions durables pour les réfugiés burundais et les communautés qui les accueillent, dans le respect des principes humanitaires et des droits humains.

Budget total	4.300.000 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	32 mois (01/02/2024 – 31/08/2026)
Organisation chargée de sa mise en œuvre	GIZ – Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit gmbH
Zone d'intervention	Rwanda : Kirehe

OBJECTIFS

Ce projet vise à atteindre les objectifs spécifiques suivants :

Objectif Spécifique 1 : La protection renforcée des réfugiés burundais (femmes et hommes dans toute leur diversité) dans le district de Kirehe, au Rwanda. Ce district accueille le camp de Mahama, qui héberge plus de 60 000 réfugiés burundais. Le projet vise à améliorer l'accès des réfugiés à l'aide juridique, à l'assistance psychosociale, à la prévention et à la réponse aux violences basées sur le genre (VBG), ainsi qu'à renforcer leur participation et leur représentation dans les instances de gouvernance du camp.

Objectif Spécifique 2 : Le renforcement de la résilience, de l'autonomisation et de l'autosuffisance des réfugiés (femmes et hommes dans toute leur diversité) et des communautés qui les accueillent. Le projet vise à favoriser l'intégration socio-économique des réfugiés et des communautés d'accueil, en leur offrant des opportunités de formation professionnelle, d'emploi, d'entrepreneuriat et d'accès aux services financiers.

Le groupe cible du projet est constitué de **150 réfugiés/communautés d'accueil bénéficiant d'une aide juridique, 200 réfugiés/communautés d'accueil bénéficiant d'une assistance psychosociale**, et un nombre de réfugiés/communautés d'accueil bénéficiant de mesures actives sur le marché du travail à confirmer. Les bénéficiaires finaux de ce projet sont les réfugiés et leurs familles dans le camp de Mahama, population locale du district de Kirehe.

RÉSULTATS ATTENDUS

Le projet vise à atteindre ces résultats :

1. L'apport et le renforcement d'une aide juridique et d'un soutien psychosocial aux réfugiés et aux communautés d'accueil, en particulier aux femmes et aux autres groupes vulnérables ;
2. L'amélioration de l'accès des MPME (micro, petites et moyennes entreprises) dans des chaînes de valeurs sélectionnées aux BDS (services de développement des entreprises) dans le camp de Mahama et les communautés d'accueil environnantes ;
3. Les mesures actives du marché du travail proposées dans le camp de Mahama et dans les communautés d'accueil environnantes sont renforcées en tenant compte de la dimension de genre ;
4. L'encouragement du dialogue institutionnel sur les conditions-cadres pour la promotion de l'inclusion économique sensible au genre des réfugiés au niveau du district et au niveau national.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- **Identification des besoins spécifiques et développement d'interventions basées sur les besoins** en collaboration avec les OSC et le groupe cible en ce qui concerne l'aide juridique, la santé mentale et l'autodétermination.
- **Amélioration et expansion des offres existantes de services de soutien psychosocial et de mécanismes de résolution des conflits** pour les faire connaître dans le camp ou les communautés environnantes.
- **Renforcement de la coordination et la coopération avec les organisations** fournissant une aide juridique pour la rendre accessible aux réfugiés.
- **L'élaboration de carte des services de protection et de soutien** (y compris des conseils juridiques, par exemple sur les droits du travail) **et un système d'orientation** en vue d'être utilisés par les centres d'éducation ou de formation, les coopératives, etc.
- **Activités de sensibilisation pour faire connaître les services de protection** (y compris les conseils juridiques).
- **Mesures de renforcement des capacités pour les OSC** travaillant dans et autour du camp de Mahama sur des questions spécifiques aux réfugiés.
- **Opération d'une évaluation initiale des services d'aide aux entreprises existants, identification des lacunes et élaboration**, avec les principaux partenaires et parties prenantes, un plan d'action visant à améliorer les services d'aide aux entreprises et leur accessibilité pour un plus grand nombre de personnes.
- **Identification des besoins en matière de développement communautaire ; conception et mise en œuvre des mesures de développement communautaire et un programme d'extension** pour les associations de développement communautaire existantes dans le district de Kirehe.
- **Mener des activités pilotes et confirmer/rejeter les approches** en faisant la preuve du concept sur des opportunités commerciales spécifiques.
- **Soutien du pilotage des opportunités commerciales** ou génératrices de revenus les plus prometteuses.
- **Soutien de l'expansion des services existants spécialement adaptés aux besoins des femmes et des personnes vivant avec un handicap** pour le développement de programmes innovants visant à promouvoir les start-ups/MSME/coopératives à prospérer au cours de leurs 6 premiers mois d'activité.
- **Renforcement des services d'appui aux entreprises existants et pilotage des approches innovantes.**
- **Développement d'une série d'ateliers modulaires sur le développement des entreprises pour les jeunes, les créateurs d'entreprises et les entrepreneurs** des communautés de réfugiés et des communautés voisines : concentration sur le cadre juridique, les formes juridiques pour les entreprises (par exemple, les coopératives), l'enregistrement des entreprises, les finances, la comptabilité et la fiscalité, les droits du travail.
- **Mise en réseau avec des institutions financières/des fonds** qui pourraient donner accès à des programmes de subventions/de financement pour les idées d'entreprise.
- **Identification des offres existantes soutenant l'accès au financement pour les start-ups/MSME ;** utilisation de cette cartographie comme base pour les mesures de renforcement des capacités pour les fournisseurs de services de développement des entreprises (BDS), visant l'amélioration de leurs services pour améliorer l'accès au financement.

- **Évaluation du système existant de services pour l'emploi, discussion des résultats avec les principales parties prenantes et élaboration de mesures visant à améliorer et à étendre les services pour l'emploi et l'ALMM pour les réfugiés et la population d'accueil vulnérable.**
- **Développement avec les organisations partenaires des modèles d'entreprise pour la fourniture durable et sensible au genre de services d'emploi dans et autour du camp de Mahama.**
- **Proposition de formations aux agents de placement et aux conseillers d'orientation professionnelle des organisations partenaires dans le camp de Mahama et les communautés environnantes, en mettant l'accent sur les besoins des femmes et des groupes vulnérables.**
- **Soutien des dialogues public-privé afin d'identifier les domaines et d'évaluer la capacité à inclure davantage les réfugiés et les RLO dans les processus de planification du district de Kirehe pour faciliter l'accès aux services nationaux.**
- **Facilitation des possibilités d'échange et d'apprentissage entre les districts afin d'accroître le potentiel de reproduction.**
- **Renforcement de l'accès aux marchés de consommation, par exemple en collaborant avec des prestataires de services logistiques.**
- **Facilitation des échanges intra gouvernementaux pour défendre et identifier des possibilités d'intégration des réfugiés dans les ministères compétents.**
- **Promotion de l'intégration des réfugiés par l'intermédiaire des plateformes multipartites existantes.**

CIBLES

- 150 réfugiés/communautés d'accueil bénéficiant d'une aide juridique
- 200 réfugiés/communautés d'accueil bénéficiant d'une assistance psychosociale
- Un nombre de réfugiés/communautés d'accueil bénéficiant de mesures actives sur le marché du travail à confirmer

BÉNÉFICIAIRES FINAUX

- Les bénéficiaires finaux de ce projet sont les réfugiés et leurs familles dans le camp de Mahama, population locale du district de Kirehe.



© Alex Radelich

Projet 8 :

PROJET RÉGIONAL DE L'UE VISANT À APPORTER DES SOLUTIONS DURABLES À LA CRISE DES RÉFUGIÉS BURUNDAIS DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS – COMPOSANTE OUGANDAISE

CONTEXTE

L'Ouganda est l'un des cinq pays de la région des Grands Lacs qui accueillent des réfugiés burundais principalement dans les camps de Nakivale et de Kyaka, ainsi que dans les zones urbaines de Kampala et de Mbarara.

Ce projet cible les réfugiés burundais en Ouganda qui ont manifesté leur intention de retourner au Burundi. Les bénéficiaires finaux sont estimés à 6 000 réfugiés burundais dans la région du Sud-Ouest, en particulier à Nakivale et Kyaka.

Ce projet est mis en œuvre par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et ses partenaires, en étroite collaboration avec les autorités nationales et locales des pays hôtes.

Budget total	1.837.125 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	24 mois (01/01/2024 – 31/12/2025)
Organisations chargée de sa mise en œuvre	UNHCR – Haut-Commissariat des NU aux Réfugiés
Zone d'intervention	Ouganda : Nakivale, Kyaka, Kampala, Mbarara

OBJECTIFS




L'objectif général de ce projet est de renforcer la protection des réfugiés burundais (femmes et hommes dans leur diversité).

RÉSULTATS ATTENDUS

Le renforcement de la capacité des autorités locales dans les zones transfrontalières à favoriser des mouvements informés, volontaires, dignes et sûrs pour la réintégration des réfugiés burundais, en mettant l'accent sur les besoins de protection spécifiques des groupes les plus vulnérables, tels que les réfugiés apatrides, les femmes, les enfants et les personnes ayant des besoins particuliers (c'est-à-dire les personnes handicapées).

Ce résultat vise à améliorer la coopération et la coordination entre les autorités ougandaises et burundaises, ainsi qu'avec les autres acteurs impliqués dans le processus de rapatriement, afin de garantir le respect des droits et des besoins des réfugiés et des rapatriés. Ce résultat vise également à renforcer les capacités des autorités locales, notamment en matière de gestion de l'information, de prévention et de résolution des conflits, de protection de l'environnement et de promotion de la coexistence pacifique entre les communautés.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

-  **Enquêtes auprès des réfugiés burundais sur leur intention de retourner au Burundi.** Cette activité vise à recueillir des données fiables et actualisées sur les motivations, les préférences et les besoins des réfugiés burundais qui envisagent de rentrer dans leur pays d'origine.
-  **Activités d'information et de sensibilisation des populations réfugiées sur la situation générale dans leurs régions d'origine afin d'assurer des retours sûrs, dignes et volontaires.** Cette activité vise à fournir aux réfugiés burundais des informations objectives et vérifiées sur la situation politique, sécuritaire, socio-économique et humanitaire dans leurs régions d'origine, ainsi que sur les conditions et les modalités du rapatriement.
-  **Appui à l'organisation de la logistique et du transport pour le rapatriement depuis l'Ouganda** (y compris la vaccination, les documents d'état civil et les certificats académiques, l'allocation en espèces avant le départ et les convois). Cette activité vise à assurer que les réfugiés burundais qui ont exprimé leur volonté de retourner au Burundi bénéficient d'un appui logistique et financier adéquat pour faciliter leur voyage et leur réinstallation.

CRISES HUMANITAIRES ET DÉPLACEMENTS FORCÉS

PROGRAMME 2 :

VOLET HUMANITAIRE

INTRODUCTION TECHNIQUE

L'Union européenne met en œuvre des financements pour répondre aux crises humanitaires à travers un instrument de financement appelé le « Humanitarian Implementation Plan ». Pour 2023, ce plan de mise en œuvre de l'aide humanitaire a été préparé sur la base de la décision de financement ECHO/WWD/BUD/2024/01000 (décision mondiale) et des lignes directrices générales relatives aux priorités opérationnelles en matière d'aide humanitaire (priorités opérationnelles).

Le HIP est annuel et couvre les cinq pays que sont le Burundi, la République démocratique du Congo (RDC), la République du Congo, le Rwanda et la Tanzanie. Il se concentre en particulier sur les besoins humanitaires (a) déclenchés par le conflit en RDC et la présence de réfugiés congolais et (b) des réfugiés burundais dans la région, ainsi que sur le retour des réfugiés au Burundi (c) par les catastrophes naturelles. Pour ces crises, les besoins humanitaires (causés par le conflit et les risques naturels) sont jugés importants. Les situations des réfugiés burundais et congolais ainsi que les déplacés climatiques sont considérées comme des crises oubliées.

Au Burundi, la présence d'OCHA a permis une meilleure coordination des acteurs humanitaires. Le Plan de Réponse Humanitaire 2023 (révisé à la mi-juin) nécessitait 237,2 millions USD, ciblant 2,7 millions de personnes les plus vulnérables. Le PRH a été récemment révisé pour refléter la détérioration de la sécurité alimentaire et de la situation sanitaire/nutritionnelle. L'approche régionale de l'UNHCR à l'égard des rapatriés burundais est axée sur la recherche de solutions durables pour permettre leur réintégration. Plusieurs opérationnel le lien entre les actions humanitaires et celles de développement.

OBJECTIFS

L'objectif des programmes d'ECHO dans la région est d'appuyer :

- Un programme régional de protection des réfugiés burundais et congolais en Tanzanie, Rwanda, RDC
- Un programme d'appui au retour des burundais en lien avec un programme de solutions durables
- Un programme de réponse aux désastres naturels au Burundi

RÉSULTATS ATTENDUS

Ces interventions ambitionnent d'apporter une réponse d'urgence aux besoins humanitaires dans la région des Grands Lacs, notamment à travers :

1. Un plaidoyer pour des solutions à plus long terme, en travaillant avec les acteurs du développement - en particulier la DG INTPA sur le lien avec les solutions durables.
2. Soutien à l'accueil des nouveaux demandeurs d'asile congolais au Burundi, en Tanzanie et au Rwanda, en termes de capacité d'accueil, de plaidoyer pour la reconnaissance du statut "prima facie", d'approches visant à faciliter l'intégration locale ou d'autres solutions durables.
3. Soutien à la planification d'urgence dans les trois pays en cas d'augmentation de l'afflux en provenance de la RDC.
4. Développement des approches en préparation aux désastres et actions d'anticipation

ACTIVITÉS

La stratégie d'ECHO pour 2024 consiste à maintenir une approche flexible afin de mieux répondre aux différents types de flux et d'afflux dans la région.

➤ La réponse aux réfugiés congolais et burundais

Notre stratégie de réponse aux réfugiés continuera à s'articuler autour de deux composantes :

- a. D'une part, la réponse dans les camps vise à maintenir les services de base, orientés vers la protection et l'assistance alimentaire, ainsi que le soutien au retour volontaire (volrep) conformément aux accords tripartites. Les activités de suivi de l'approche "promotion du retour" sont essentielles pour s'assurer du respect du Droit International des Réfugiés.
- b. D'autre part, grâce à l'augmentation du paquet retour pour les rapatriés (200\$/personne), le soutien au retour a repris de l'importance au cours des derniers mois. Echo continue à soutenir les personnes dans les 6 mois suivant leur retour, afin de garantir des conditions minimales de protection, d'hébergement et d'aide au retour. Il est important de lier ce volet aux interventions de développement visant des solutions durables (en particulier la réintégration économique, éducative et sociale).

c. Notre troisième axe se concentre sur le plaidoyer et la coordination régionale. Nous cherchons à renforcer la coordination régionale, notamment sur les opérations transfrontalières et les solutions durables (pour rendre le Nexus opérationnel). Nous sommes également attentifs au plaidoyer pour le respect des accords tripartites et aux conditions de vie des réfugiés dans les camps (notamment leur risque d'exposition à des problèmes de protection en raison de la réduction des rations alimentaires et de la diminution des financements).

Nous soutenons le renforcement des mécanismes de plaidoyer régionaux par l'intermédiaire de la CIRGL, de l'envoyé spécial des Nations unies pour les Grands Lacs et du bureau du secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC en anglais) qui travaille sur la politique de gestion de la protection des réfugiés.

➤ Réponse en sécurité alimentaire dans les camps de réfugiés en Tanzanie et au Rwanda

- a. Réponse envisagée uniquement pour les réfugiés vivant dans des camps et ayant un accès limité aux moyens de subsistance ;
- b. Stratégies de ciblage harmonisées : passage d'un ciblage fondé sur le statut à un ciblage fondé sur les besoins (si possible) ;
- c. Transferts d'argent liquide prioritaires, quand cela est possible ;
- d. Réponse concentrée sur les IPC 3+ et 4 (sauver des vies) ;
- e. Intégration de la protection envisagée.

➤ Prévention et réponse aux catastrophes naturelles

- a. Couverture des risques multiples, à la fois naturels et ceux induits par l'Homme ;
- b. Mise à l'échelle du système d'alerte précoce : la coordination entre les acteurs et les capacités locales renforcent le système ;
- c. Information des risques: analyse des risques pour compléter l'approche des besoins.



© Sam Mann

Projet 1 :

PROTECTION ET ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS, AUX RAPATRIÉS ET AUX DEMANDEURS D'ASILE DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

CONTEXTE

Le projet de protection régionale de l'UNHCR est une continuation des activités en cours (dans les camps de réfugiés). Le programme intègre une composante environnementale et établit un lien entre les activités humanitaires et les solutions durables (nouvelle façon de travailler avec les donateurs de développement (pour combler les lacunes en matière de financement). La couverture géographique reste le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie et la RDC. La coordination régionale/plaidoyer pour une période de 12 mois reste extrêmement pertinente pour consolider les groupes de travail tripartites, le respect du droit international des réfugiés et le plaidoyer de haut niveau pour obtenir l'engagement régional des autorités et des institutions (UA, SADC...) sur les solutions durables.

Budget total	6.000.000 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	12 mois (01/01/2023 – 31/12/2023)
Organisation chargée de sa mise en œuvre	UNHCR – Haut-Commissariat des NU aux Réfugiés
Zone d'intervention	RDC, Rwanda, Burundi, Tanzanie

OBJECTIFS

Les objectifs du projet comprennent :

- La protection des droits des réfugiés
- Le maintien de conditions dignes et sécurisantes

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Ce projet est mis en œuvre dans les différents pays, avec un focus sur les activités de protection :

- Dans les camps de réfugiés, des activités de protection de l'enfance, prévention et réponse sur les violences basées sur le genre, enregistrement des réfugiés, soutien juridique, rapatriement volontaire (VOLREP) ;
- Dans les zones de retour, les activités s'articulent autour de la mise en place abris pour la protection dans les zones de retour, suivi post-retour et protection, soutien dans les centres de transit

PERSPECTIVES

Ce projet appui l'UNHCR à maintenir ses activités de protection dans les camps de réfugiés, à appuyer le retour volontaire des réfugiés jusqu'à 6 mois après leur retour. Ce projet permet aussi d'appuyer la mise en place des accords tripartites entre les pays de la sous-région, et de développer des actions de plaidoyer en faveur des réfugiés dans la région des Grands Lacs au niveau des instances régionales de l'Union Africaine, CIRGL et autres instances politiques de la région.

A terme, ce projet vise à faire le lien avec les activités de réintégration de l'Union européenne afin de mettre en place des solutions durables pour les rapatriés et les communautés d'accueil. Il est désormais important d'inclure les rapatriés dans les programmes de développement tels que le récent programme de la DG INTPA intitulé "Projet régional de l'UE pour des solutions durables à la crise des réfugiés burundais dans la région des Grands Lacs", financé dans le cadre de l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI-Europe mondiale).



© Adrian Gomez

Projet 2 :

SOUTIEN AU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL AU RWANDA ET EN TANZANIE POUR LES RÉFUGIÉS BURUNDAIS ET CONGOLAIS

CONTEXTE

La région des Grands Lacs est confrontée à deux crises majeures, la crise burundaise (soutenue par la DG ECHO depuis 2015) et la récente situation congolaise liée à la crise du M23.

Alors que la situation des réfugiés burundais a atteint sa huitième année, plus de 259 226 réfugiés burundais continuent d'être accueillis par quatre principaux pays d'asile, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda (au 28 février 2023).

La Tanzanie continue d'accueillir la plus grande population de réfugiés burundais avec quelque 126 159 réfugiés, dont la quasi-totalité vit dans l'est du pays, dans les camps de Nduta et Nyarugusu. Au Rwanda, 78% des 47 800 réfugiés burundais résident dans le camp de Mahama. Plus de 11 000 réfugiés vivent dans des zones urbaines, principalement à Kigali et à Huye.

Budget total	3.250.000 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	12 mois (01/01/2023 – 31/12/2023)
Organisation chargée de sa mise en œuvre	PAM – programme Alimentaire Mondial
Zone d'intervention	Rwanda : camps de réfugiés de Mahama, Kigeme et Kiziba ; Tanzanie : camps de réfugiés de Nduta et Nyarugusu

OBJECTIFS

L'objectif spécifique du projet régional est d'améliorer l'assistance alimentaire d'urgence aux réfugiés dans les camps, afin de répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels.

ACTIVITES PRINCIPALES

Au Rwanda, l'intervention fournit une aide alimentaire et nutritionnelle inconditionnelle à environ 123 000 réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables vivant dans les camps de réfugiés de Mahama, Kigeme et Kiziba, ainsi que dans le site de transit de Nkamira. Le PAM met en œuvre l'approche ciblée par l'intermédiaire de son centre d'excellence des programmes et de ciblage.

Activités :

- Assistance alimentaire inconditionnelle sous forme d'argent liquide, tout en conservant la flexibilité programmatique de fournir une aide en nature et/ou en espèces.
- Toutes les activités de suivi direct sont menées par le PAM, tandis que le PDM conjoint sera réalisé par des recenseurs externes et dirigé par le HCR et le PAM.
- Mécanisme de plainte et de retour d'information avec cinq canaux de signalement.

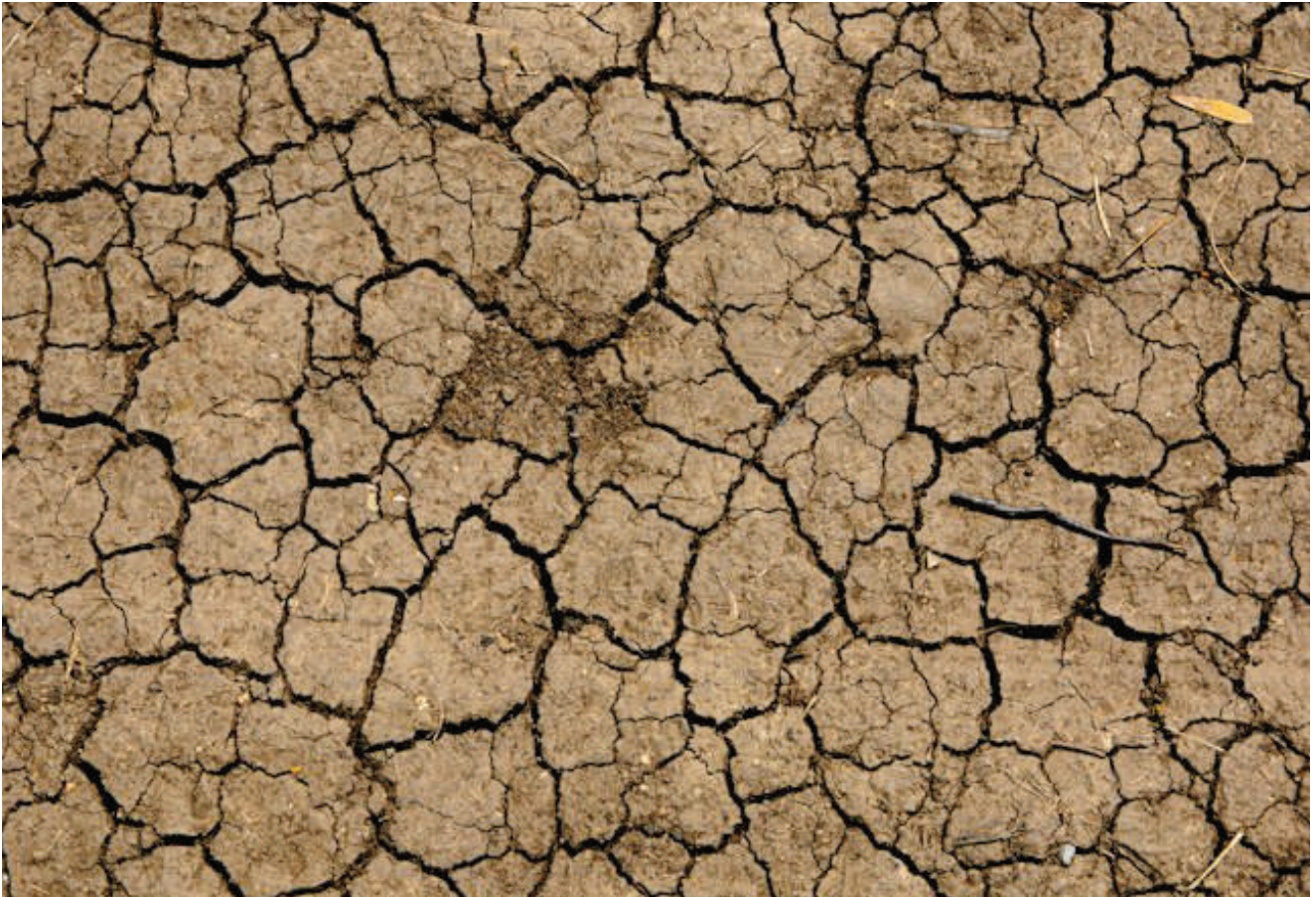
En Tanzanie, l'intervention fournit aux réfugiés dans les camps officiels de la nourriture en nature pour répondre à leurs besoins de base en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. La ration alimentaire fournit 2 100 Kcal par personne et par jour grâce à une ration mensuelle de farine de maïs enrichie, de légumineuses, d'huile végétale enrichie et de sel iodé. L'enrichissement permet de prévenir et de réduire la prévalence de l'anémie et d'autres carences en micronutriments. Depuis 2021, ECHO a proposé de mettre en œuvre des critères de ciblage de la vulnérabilité basés sur la sécurité alimentaire, mais le gouvernement n'a pas approuvé la demande d'une enquête formelle de profilage socio-économique. Le PAM continue à fournir une assistance à 100% des réfugiés éligibles.

Activités :

- Fourniture d'une assistance alimentaire en nature - panier alimentaire mensuel, repas chauds aux réfugiés et demandeurs d'asile nouvellement arrivés et à ceux qui sont rapatriés, ainsi que des HEB aux personnes en transit.
- Maintenir et renforcer le CFM (par exemple, une ligne téléphonique gratuite adaptée à la langue) en consultation avec les bénéficiaires et d'autres parties prenantes dans les camps.
- Réaliser des CHS, des PDM et des JAM dans les camps pour collecter des indicateurs de sécurité alimentaire et d'autres informations pertinentes sur l'aide humanitaire et la protection des réfugiés.

PERSPECTIVES

Mettre en place des activités de ciblage des plus vulnérables et de promouvoir les activités d'autonomisation économique afin de réduire la dépendance à l'aide humanitaire.



© Mike Erskine

Projet 3 :

RENFORCEMENT DE LA PRÉPARATION ET DE LA CAPACITÉ D'ACTION ANTICIPATIVE DES COMMUNAUTÉS, DE LA CROIX-ROUGE BURUNDAISE ET DES ACTEURS NATIONAUX

CONTEXTE

Les catastrophes naturelles demeurent l'une des principales causes de destruction d'abris, de pertes d'AME et de déplacements. Pour rappel, PAM et ses partenaires dont la Croix-Rouge burundaise mettent en œuvre des projets DP depuis 2020 avec les financements de la DG ECHO. Les deux premières phases (2020 et 2021-2022) considérées comme phases pilotes par le partenaire auront permis de fixer des bases au niveau communautaire et des institutions engagées dans la réponse et prévention des catastrophes naturelles au Burundi à travers 40 communautés.

Budget total	1.500.000 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	24 mois (01/05/2023 – 30/04/2025)
Organisations chargées de sa mise en œuvre	PAM – programme Alimentaire Mondial CRB – Croix-Rouge burundaise
Zone d'intervention	Burundi : provinces de Rumonge, Kirundo, Rutana, Bubanza, Bujumbura rural et mairie.

OBJECTIFS

Le projet proposé vise à consolider les acquis des phases précédentes :

- Mise en place d'une approche multirisques/ hasards ;
- Renforcement de la mise en place d'un système d'alerte précoce de la plateforme nationale pour la gestion des risques et préparation aux désastres via l'IGEBU ;
- Appui a des réponses en cash anticipatoire ;
- Ajout à l'analyse des risques des approches sensibles aux conflits et à l'environnement.

La réponse proposée par PAM est en ligne avec les standards et priorités d'ECHO en réponse aux désastres naturels et en Nexus car ce projet s'inscrit également dans une synergie avec le projet INTPA « Tubehoneza » que la CRF mettait en œuvre. Ce projet établit 7 plateformes communales de GRD dans les zones à risque, en fournissant une formation sur l'analyse des risques, les exercices de simulation et le pré-positionnement. La FRC met également en œuvre le cadre d'accès sécurisé (SAF/Safer Access Framework).

RÉSULTATS ATTENDUS

Le présent projet s'étend sur une durée de 24 mois, dans 5 provinces dont Rumonge (districts de Muhuta et Rumonge), Kirundo (districts de Bugabira et Busoni), Rutana (district de Bukemba), Bubanza (district de Mpanda) et Bujumbura rural/Mairie. Le PAM propose une extension de la couverture géographique et l'ajout de 20 Comités aux 40 existants.

32.167 bénéficiaires directes attendus dont 16.267 femmes et 15.900 hommes.

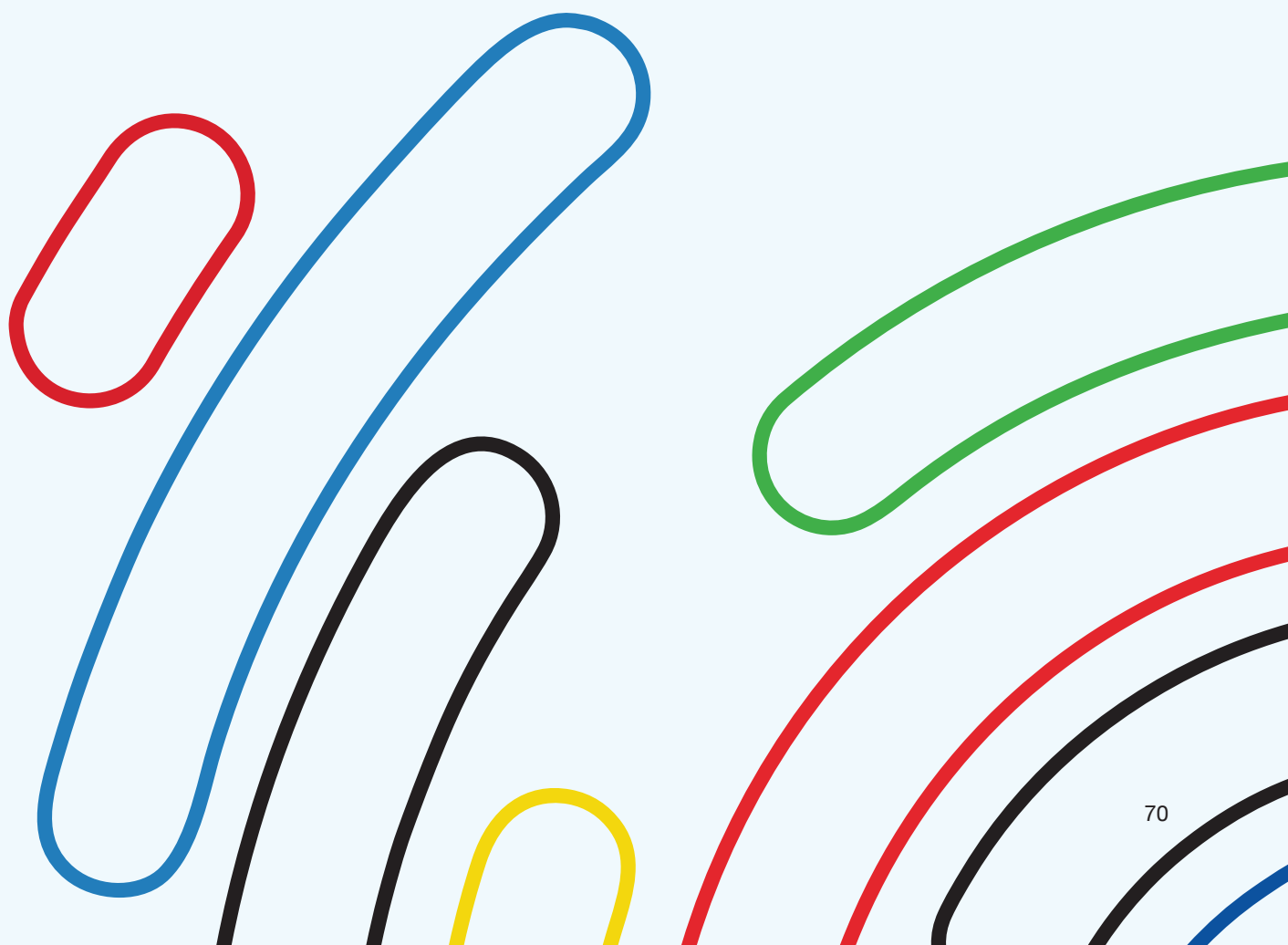
L'action proposée par le PAM vise à intensifier son soutien, étendre l'approche et renforcer la capacité de préparation, d'anticipation et de réponse aux urgences multirisques. La Croix-Rouge burundaise est au centre de la mise en œuvre sur le terrain, avec l'appui/l'accompagnement du consortium en complémentarité avec d'autres projets de développement axés sur la réponse aux désastres naturels au Burundi et leur prévention.

1. Renforcement des capacités des communautés et de la Croix-Rouge burundaise à la préparation et à l'anticipation des risques multiples. Au total, 354.000 personnes seront couvertes par un système d'alerte précoce fonctionnel. 40.860 personnes seront couvertes par des plans de contingence et de préparation à la réponse en cas de survenu de l'un des risques d'origine diverse.
2. Renforcement des capacités des acteurs nationaux de prévision et d'alerte précoce. 10 staffs de l'IGBU seront capacités pour la gestion de ce système de prévision et alerte précoce. L'IGBU produira 1 bulletin hebdomadaire sur les inondations et 1 mensuel sur les sécheresses.
3. Délivrance d'une assistance pour la préparation et anticipation aux populations les plus exposées aux risques. 31.325 personnes seront potentiellement assistées à travers la modalité Cash pour des actions concertées, contextualisées et basées sur des analyses des membres du consortium, sous le lead du PAM.

PERSPECTIVES

A terme, ce projet vise l'opérationnalisation d'une plateforme nationale d'alerte précoce multirisques, gérée par le gouvernement du Burundi, et la mise en place d'une capacité de réponse et d'anticipation aux désastres dans les provinces les plus affectées par les conséquences catastrophes naturelles.

RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT



RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION TECHNIQUE

L'Union européenne a lancé le Pacte Vert européen, une stratégie concertée pour un développement climatiquement neutre, efficace dans l'utilisation des ressources et économiquement compétitif. Cette stratégie veut répondre aux défis mondiaux liés au climat et à la gestion des ressources naturelles : 50% des émissions totales de gaz à effet de serre et plus de 90% de la perte de biodiversité et du stress hydrique proviennent de l'extraction, de la transformation et de la fabrication et consommation de ressources naturelles.

Plusieurs programmes sont financés et soutenus par l'Union européenne pour la protection de l'environnement et des ressources naturelles, y compris dans la région des Grands Lacs, pour renforcer la gestion transfrontalière des ressources en eau et de la biodiversité, ainsi que pour améliorer la gestion des ressources à travers une approche d'économie circulaire.

OBJECTIFS

Les principaux programmes financés par l'Union européenne visent à :

- Développer un système transfrontalier de suivi environnemental pour évaluer les aspects qualitatifs, quantitatifs et climatiques du bassin des lacs Tanganyika et Kivu. Ce système de surveillance permettra d'avoir une compréhension plus précise de l'état actuel des lacs et de mettre en place des actions ciblées pour les protéger.
- Développer des actions pilotes de réduction de la pollution des eaux des lacs Tanganyika et Kivu à travers la mise en place d'une gestion améliorée des eaux usées, des déchets solides et des bassins versants.
- Soutenir les pays de l'Afrique de l'Est et Australe dans la transition d'une économie linéaire à une économie circulaire, en créant un environnement qui encourage les investissements dans des modèles économiques circulaires et en améliorant l'accès aux compétences et aux financements nécessaires, avec un focus sur deux chaînes de valeurs prioritaires, à savoir les emballages/ déchets plastiques et les déchets électroniques.
- Améliorer la conservation, la gestion et l'utilisation des biens et services écosystémiques et de la biodiversité dans les aires protégées au profit de la nature et des communautés locales, et en particulier des femmes, des jeunes et des populations vulnérables.
- Améliorer la gouvernance transfrontalière et transrégionale pour la conservation et la gestion des aires protégées transfrontalières.



© ENABEL

PROGRAMME 1 :

GESTION DES RESSOURCES EN EAU TRANSFRONTALIÈRES

Projet 1 :

LATAWAMA – LAKE TANGANYIKA WATER MANAGEMENT

CONTEXTE

Le bassin versant du lac Tanganyika, composé principalement du lac éponyme et du lac Kivu, est d'importance mondiale et contient une part importante de l'eau pure du continent africain. Il abrite l'une des plus grandes réserves de poissons et compte parmi les zones les plus riches en biodiversité au monde. Ces ressources en eau constituent une source de bien-être socio-économique pour la population du bassin, estimée à environ 25 millions de personnes. Cependant, en 2017, le lac Tanganyika a été déclaré « lac menacé de l'année », en raison des multiples défis auxquels il est confronté du fait de la croissance rapide de la population humaine et de la pauvreté, ainsi que du changement climatique. Entre 2020 et 2023, de fortes pluies se sont abattues sur le bassin versant avec des conséquences humaines, matérielles et environnementales similaires sur les rives des pays riverains. Une autre complication concerne la coordination régionale limitée. Il n'existe actuellement aucun mécanisme de collecte et de partage des informations à l'échelle du bassin. Pour remédier à ces problèmes, il est important de mettre en œuvre les accords signés entre les pays riverains.

Budget total	7.000.000 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	53 mois (01/09/2019 – 31/01/2024)
Organisation chargée de sa mise en œuvre	ENABEL – Agence belge de coopération technique
Principale partie prenante	ALT – Autorité du Lac Tanganyika
Zone d'intervention	RDC : Uvira ; Rwanda : Ruzizi ; Burundi : Bujumbura ; Tanzanie : Kigoma ; Zambie : Mpulungu

OBJECTIFS

Le lac Tanganyika et ses affluents sont menacés par le changement climatique, la surpêche, la croissance démographique et la pollution. Ce projet a pour objectif de protéger la biodiversité de cette région et le bien-être des communautés qui en dépendent.

L'Union européenne a lancé un projet de gestion transfrontalière des eaux de cette région, qui vise à :

- **Harmoniser les règles et normes sur l'eau entre les pays riverains**

La coopération entre les différents pays est essentielle pour une gestion efficace et durable des ressources en eau du lac et de ses affluents. Cela permettra notamment de mieux réglementer les activités liées à l'eau telles que la pêche, l'agriculture et l'industrie, et de lutter contre les pratiques polluantes.
- **Réduire la pollution et préserver la qualité des eaux**

Cela passe par l'amélioration du fonctionnement des stations de traitement des eaux usées, l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, et le renforcement des systèmes de collecte et de gestion des déchets solides (tant municipaux que biomédicaux).
- **Sensibiliser les populations locales et promouvoir des pratiques durables**

Cela implique la promotion de pratiques durables pour une gestion responsable de ces ressources.

RÉSULTATS ATTENDUS

Le projet soutenu par l'Union européenne a permis la mise en place d'un réseau de surveillance des eaux du lac Tanganyika, l'un des plus grands lacs d'Afrique, pour assurer une gestion durable de cette ressource vitale.

- Grâce à la **réhabilitation et l'équipement de quatre laboratoires dans les villes riveraines du lac (Bujumbura au Burundi, Kigoma en Tanzanie, Uvira en République démocratique du Congo et Mpulungu en Zambie)**, les autorités locales disposent désormais d'un outil essentiel pour surveiller la qualité de l'eau du lac.
- De plus, la **création d'une base de données pour le suivi de la qualité de l'eau, le Lake Tanganyika Water Portal**, permet un accès facile et transparent aux informations recueillies. Ainsi, les décideurs et les populations seront informés des éventuelles menaces à la santé et à l'environnement liées à la pollution de l'eau et peuvent prendre des mesures pour y remédier.

Des résultats conséquents ont également pu être observés au niveau des villes riveraines dans des projets pilotes pour la réduction de la pollution à travers la gestion efficace des déchets solides et liquides :

- **À Uvira, en RDC, on observe :**
 - a. Un plan directeur de gestion des déchets solides ;
 - b. Un équipement et renforcement des capacités de 3 associations locales pour la collecte des déchets solides (tricycles, brouettes, bottes, gants) ;
 - c. Un projet pilote de compostage pour la production de fumure organique ;
 - d. La construction d'un incinérateur pour la gestion des déchets biomédicaux.
- **Au Bujumbura, au Burundi, on constate :**
 - a. Une optimisation du fonctionnement de la station d'épuration de Buterere ;
 - b. La réhabilitation de 10 lits de séchage ;
 - c. L'installation d'un système de pompage de boues de vidange ;
 - d. Le renforcement des capacités de l'entité exploitante et la digitalisation du réseau de collecte.
- **À Kigoma, en Tanzanie, comme en Zambie, à Mpulungu, on remarque :**
 - a. L'amélioration du système de déchets solides ;
 - b. La construction d'un incinérateur pour la gestion des déchets biomédicaux ;
 - c. Le renforcement des capacités de la municipalité.
- **À Kigoma, en Tanzanie, comme en Zambie, à Mpulungu, on remarque :**
 - o L'élaboration du plan de gestion du bassin versant de la Rusizi ;
 - o La restauration du paysage et la protection du bassin versant de la Rusizi (reboisement, terrassement, etc.).

Grâce à l'engagement de l'Union européenne, ce projet contribue également à renforcer les capacités locales en matière de gestion durable de l'eau et à promouvoir une coopération régionale entre les pays riverains du lac Tanganyika. Ces résultats tangibles démontrent l'importance de la coopération transfrontalière pour protéger et préserver les ressources naturelles précieuses de notre planète.



© ENABEL

Projet 2 :

TAKIWAMA – GESTION INTÉGRÉE DES EAUX DES BASSINS DES LACS TANGANYIKA ET KIVU

CONTEXTE

Le programme TAKIWAMA (Tanganyika and Kivu Water Management) s'inscrit dans la gestion intégrée des eaux des bassins du lac Tanganyika et du lac Kivu, et dans l'Initiative Equipe Europe de l'Union européenne visant à assurer une gestion efficace des eaux transfrontalières en Afrique.

Avec 18% du volume de l'eau douce disponible dans le monde, le bassin versant des lacs Tanganyika et Kivu revêt une importance mondiale et constitue une source de bien-être socio-économique pour des millions de personnes. Ce bassin versant représente une source pour l'approvisionnement en eau potable, l'énergie hydroélectrique et le développement industriel et agricole de la région. Il abrite l'une des plus importantes réserves halieutiques et compte parmi les espaces de biodiversité les plus riches au monde. Cet ensemble lacustre représente également une voie de communication importante qui offre des opportunités majeures d'intégration, de commerce et d'investissement transfrontaliers et intra-régionaux.

Les ressources en eau du bassin sont soumises à de nombreuses pressions anthropiques qui altèrent la qualité des eaux. La hausse de fréquence des phénomènes climatiques extrêmes accélère ces détériorations. Les autorités nationales et régionales ne disposent pas suffisamment d'outils pour suivre l'état des ressources en eau, identifier les zones et thématiques prioritaires et planifier des activités pour réduire ces pressions.

Dans la continuité des programmes LATAWAMA – Lake Tanganyika Water Management et PAGIRN – programme d'Appui à la Gouvernance des Infrastructures Régionales et Nationales en Afrique Centrale, cette action vise à poursuivre les efforts de préservation de l'eau sur l'ensemble du bassin versant (Burundi, RDC, Rwanda, Tanzanie et Zambie). En même temps, cette action vise à introduire une composante de gouvernance du transport et du commerce au niveau du corridor du lac Tanganyika, qui permettrait d'intégrer les corridors du nord (qui part du port maritime de Mombasa), central (qui part du port maritime de Dar es Salaam) et du sud (qui part de Durban ou Beira).

Budget total	31.000.000 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	60 mois 2024 – 2029
Organisations chargées de sa mise en œuvre	ENABEL, GIZ, Coopération néerlandaise
Principales parties prenantes	ALT – Autorité du Lac Tanganyika ABAKIR – Autorité du Bassin du Lac Kivu et de la rivière Rusizi
Zone d'intervention	RDC : Uvira ; Rwanda : Ruzizi ; Burundi : Bujumbura ; Tanzanie : Kigoma ; Zambie : Mpulungu.

OBJECTIFS

TAKIWAMA vise à améliorer la biodiversité et le développement humain dans le bassin du lac Tanganyika et du lac Kivu, à travers l'amélioration de la gestion des ressources en eau transfrontalières et de l'intégration régionale et l'application de pratiques économiques durables et inclusives dans le bassin.

Le programme ambitionne d'une part de créer les conditions techniques et institutionnelles pour que les organismes du bassin bénéficient d'un outil opérationnel de suivi et de contrôle des eaux. L'acquisition et le partage de ses données est un prérequis indispensable à une politique de gestion intégrée des ressources en eau et une bonne gouvernance de l'eau. Par ailleurs, le programme développera, dans chaque pays, des activités spécifiques de lutte contre les pollutions. Celles-ci se feront en fonction des différents écosystèmes, des besoins des populations ciblées avec une approche genre et basée sur les droits humains, et seront inspirées par le concept de l'économie circulaire. In fine, le programme ambitionne de développer le transport et le commerce au sein du lac Tanganyika, en permettant d'améliorer l'intégration régionale des pays du bassin, de renforcer les liens économiques entre les pays (et donc contribuer à la stabilisation et à la paix de la sous-région) et de compléter le cadre des corridors de transport (nord, central et sud) qui est actuellement interrompu au niveau du lac Tanganyika.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats escomptés de ce programme sont les suivants :

- **Un système de surveillance environnementale transfrontalier des aspects qualitatifs, quantitatifs et climatiques du bassin des lacs Tanganyika et Kivu est fonctionnel.**

Ces activités concernent : le renforcement du réseau de surveillance de la qualité des eaux du bassin, en élargissant sa couverture géographique et le type de données collectées ; le renforcement du réseau de surveillance à travers l'installation, la réhabilitation et/ou l'automatisation de stations de mesures quantitatives sur le bassin ; la planification effective d'un budget opérationnel alloué par les autorités régionales et/ou nationales pour que les frais du personnel impliqué dans la collecte des données soient pris en charge intégralement par chaque État.

- **Des modèles de simulation et des informations sur l'état des ressources du bassin et les effets du changement climatique sont mis à disposition des parties prenantes.**

Ces activités concernent : la mise en place d'un système d'information géographique en ligne pour faciliter l'accès aux données aux parties prenantes du bassin ; l'appui à des programmes de recherche pour que la disponibilité de ces informations permette de renforcer les connaissances sur l'état des ressources actuelles et de simuler des scénarios sur leurs évolutions (simulation équilibre hydrique, scénarios climatiques, modélisation sédimentaire, etc.) ; l'élaboration de systèmes d'alerte précoce, couplée à des stratégies de réponse, afin de minimiser l'impact des possibles inondations sur les populations, les infrastructures, etc.

- **Des stratégies et procédures de gestion transfrontalière des ressources sont développées dans le bassin des lacs Tanganyika et Kivu.**

Ces activités concernent : la conception et la mise en œuvre de processus, procédures et mécanismes de gestion régionale par les autorités de bassin ; une réflexion sur la tarification des services proposés à une variété d'utilisateurs potentiels ; un renforcement des cadres juridiques, réglementaires et politiques pour la gestion des ressources en eau transfrontalières dans le bassin, avec des déclinaisons nationales ; des démarches pour favoriser le démarrage du processus d'adhésion des pays du bassin à la Convention UNECE sur l'eau.

- **Des espaces de dialogue inclusifs et de coordination avec différentes parties prenantes (autorités, organismes de bassins transfrontaliers, organisations de la société civile, institutions de recherche, partenaires au développement, etc.) sont consolidés et étendus.**

Ces activités concernent : la construction d'une vision commune du bassin à travers l'établissement d'espaces de dialogue inclusifs pour confronter les interprétations et analyses des données à plusieurs échelles de gouvernance (communautés, société civile, autorités locales, nationales et supranationales) ; le partage d'expériences avec des organismes de bassins versants transfrontaliers voisins.

- **La connaissance des potentiels avantages de l'économie circulaire, des décideurs politiques, des entreprises, des consommateurs et de la société civile, (qui représente la population dans toute sa diversité), est renforcée.**

Ces activités concernent : le développement d'une compréhension commune du concept d'économie circulaire inclusif en faveur de la protection des écosystèmes aquatiques et terrestres du bassin, ainsi que des défis et des possibilités qu'elle présente, auprès des principales parties prenantes ; l'accompagnement des autorités locales pour qu'elles puissent développer des plans d'action inclusifs en faveur de l'économie circulaire pour la diminution/minimisation de la pollution des eaux du bassin.

➔ **Des modèles d'économie circulaire inclusifs sont testés et validés dans différentes conditions locales.**

Ces activités concernent la mise en œuvre d'idées commerciales circulaires dans différents contextes locaux. Des projets seront mis en œuvre dans au moins deux pays (sous forme de lot géographique) afin que l'ensemble des pays soit couvert par au moins une initiative. Les lots envisagés sont : 1/RDC-Rwanda ; 2/ Burundi-RDC ; 3/Tanzanie-Zambie. Les déchets plastiques, les eaux usées, la lutte contre la sédimentation et la protection des bassins versants (reboisement/ reforestation, agroforesterie, réduction des phénomènes d'érosion, etc.) sont les thématiques prioritaires pour les États membres de l'ALT et l'ABAKIR. Ces thématiques seront donc au cœur des activités mises en œuvre dans le cadre de ce produit.

➔ **Les infrastructures, la logistique et les modalités de gestion du transport dans le lac Tanganyika sont améliorées.**

Ces activités concernent le renforcement de la logistique et des modalités actuelles de transport lacustre, tout en préservant les ressources naturelles et halieutiques. Des activités seront développées pour contribuer à améliorer et garantir la sécurité de la navigation (ex. systèmes d'inspection préventive des navires pour éviter toute sorte de situation d'urgence/accident) ; introduire un système numérique de monitoring des navires/bateaux et d'échange d'informations entre les ports ; élaborer un système de cartographie des parcours lacustres ; stimuler le développement de services de construction, réparation et entretien des navires/bateaux ; renforcer les capacités des différentes autorités portuaires.

➔ **Des stratégies et des initiatives de coordination transfrontalière sont développées au bénéfice du Corridor de Transport du Lac Tanganyika.**

Ces activités concernent la mise en place d'un Organe de Gestion du Corridor de Transport du Lac Tanganyika (OGC-CTLT), afin de renforcer la gouvernance du corridor. Les objectifs d'intégration régionale, compétitivité, durabilité et sécurité du transport seront poursuivis par cet organe. La construction d'une vision commune nécessitera d'établir des espaces de dialogue inclusifs entre les autorités gouvernementales nationales, l'autorité régionale du lac Tanganyika, les représentants du secteur privé et de la société civile, pour aboutir à des initiatives et des stratégies communes et agréées pour le développement du corridor (y compris la création de partenariats publics-privés - PPP, le cas échéant).



© Bryony Elena

PROGRAMME 2 :

NATUR'AFRICA – UNE NOUVELLE APPROCHE POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE EN AFRIQUE

CONTEXTE

L'Afrique fait face à une perte sans précédent de sa biodiversité et de ses ressources naturelles, résultat des effets combinés de la surexploitation et de l'extraction illégale des ressources facilitées par la faible gouvernance en matière de ressources naturelles, la fragmentation et la disparition des habitats, et le changement climatique. La dégradation des terres qui en résulte compromet la résilience des écosystèmes et des communautés qui en dépendent pour leurs biens et services, et enferme les populations rurales pauvres dans un cycle destructeur de pratiques d'utilisation des terres de moins en moins tenables. Les groupes vulnérables tels que les communautés autochtones et les femmes (sur lesquels repose une part non négligeable de responsabilité par leurs pratiques agroalimentaires) sont affectés de manière disproportionnée. L'Afrique doit donc faire face à un triple défi : prévenir la perte de biodiversité, atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique, et fournir de manière responsable les ressources nécessaires à une population en croissance.

Le programme Natur’Africa se répartit sur six « fenêtres sous-régionales » à travers tout le continent subsaharien, dans lesquels il se focalise sur un nombre sélectionné de paysages prioritaires pour la conservation et le développement caractérisés par une grande biodiversité, et dont les écosystèmes fonctionnels assurent la subsistance des communautés qui y vivent. Les paysages prioritaires comprennent généralement des zones bénéficiant d’un statut visant la protection des écosystèmes naturels et des espèces sauvages (parcs nationaux, réserves, zones de gestion de la faune, réserves naturelles communautaires et/ou privées, etc.) reliées par des zones à usages multiples qui offrent un fort potentiel de développement de l’économie verte tout en assurant la connectivité écologique.

Quatre de ces fenêtres sous-régionales concernent un ou plusieurs états membres de la CIRGL :

1. Les écosystèmes forestiers du bassin du Congo (Burundi, Cameroun, Gabon, République centrafricaine (RCA), République démocratique du Congo (RDC), République du Congo, Ouganda, Rwanda, Sud-Soudan).
2. Les savanes et versants du Rift est-africain (Ethiopie, Kenya, Ouganda, Sud-Soudan, Tanzanie).
3. Paysages de transhumance d’Afrique centrale (Cameroun, Nigéria, RCA, Tchad).
4. Aires de conservation transfrontalières d’Afrique australe (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie).

Budget total	160.000.000 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	84 mois 2023 – 2030
Organisation chargée de sa mise en œuvre	Multiples
Principales parties prenantes	UEMOA – Union économique et monétaire ouest-africaine CEEAC – Communauté économique des États de l’Afrique centrale EAC – Communauté de l’Afrique de l’Est SADC – Communauté de Développement de l’Afrique australe
Zone d’intervention	6 grands « méta-paysages » sur tout le continent africain. En ce qui concerne les pays de la CIRGL, voir tableau suivant.

Projets de gestion intégrée des paysages « Natur’Africa » dans les pays membres de la CIRGL :

Paysage prioritaire pour la conservation et le développement	Pays concernés	Contribution indicative de l’UE
Forêts côtières du Parc National Conkouati-Douli et sa périphérie ; Parc National d’Odzala-Kokoua et concession forestière Ngombe ; PN de Nouabala-Ndoki et concessions forestières de Pokola et de Kabo	République du Congo	8.500.000
Complexe des domaines de chasse de Bili-Uéré ; Complexe PN de la Garamba et Domaines de chasse, PN de Lantoto ;	RDC RDC – Sud-Soudan	19.000.000
Paysage RF Okapi – PN Virunga – PN Queen Elisabeth	RDC - Ouganda	
Paysage Nyungwe – Kibira	Rwanda – Burundi	3.000.000
Complexe forestier Southern Mau; Ecosystème transfrontalier Ewaso Nyiro – Lac Natron	Kenya – Tanzanie	11.600.000
Paysage Kidepo – Turkana	Ouganda – Kenya	5.400.000
Paysage Réserve de chasse Kidepo	Sud-Soudan	3.000.000
Paysage de Bamingui-Bangoran-Gunda-Manovo-StFloris ; Paysage PN André Félix, Réserve de Yata Ngaya, PN de Radom	RCA – Sud-Soudan	9.000.000
Paysage de Kavango-Zambezi (KAZA) ; Paysage de Malawi-Zambezi ; Paysage de LZMP-ZIMOZA	Angola – Zambie (+ Namibie, Botswana, Zimbabwe, Mozambique)	33.000.000

OBJECTIFS

L'objectif fondamental de Natur'Africa est d'adopter une approche intégrée de gestion paysagère pour assurer la pérennité de paysages protégés, connectés, résilients face au climat, et économiquement viables, au bénéfice des populations et de la nature :

- En assurant la subsistance de paysages écologiquement connectés aux écosystèmes variés, sains, écologiquement durables et résilients face au climat par la protection des actifs essentiels en matière de biodiversité ;
- En libérant la valeur économique des paysages grâce à une économie durable et respectueuse s'appuyant sur un aménagement du territoire performant.
- En renforçant l'autonomie et la résilience des communautés rurales, des femmes, des peuples autochtones et des jeunes par l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des ressources naturelles ;

RÉSULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats escomptés de ce programme sont les suivants :

- **Renforcement des capacités pour la gestion, la planification et la mise en œuvre inclusives des mesures de conservation dans les paysages prioritaires.**

Ces activités concernent : la coordination des actions de conservation entre les différents acteurs au sein des paysages ; l'identification et la contribution à la création de nouvelles aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone ; la promotion et la facilitation des accords de cogestion ou de gestion déléguée pour les aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone ; l'élaboration et la mise en œuvre de documents de planification et de gestion pour les aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone ; le renforcement des capacités dans tous les aspects (équipement, infrastructures, surveillance, monitoring et respect des lois).

- **Meilleur accès aux opportunités de l'économie verte durable pour tous les membres des communautés au sein des paysages prioritaires.**

Ces activités concernent : l'assistance aux pratiques agricoles et pastorales durables et responsables dans les zones périphériques des paysages prioritaires (agrosylviculture, agroécologie, agriculture intelligente face au climat, gestion des pâturages) ; l'appui à la gestion des forêts, y compris l'exploitation forestière et la sylviculture communautaires ; le développement de chaînes de valeur agricoles et forestières sans déforestation (y compris les produits forestiers non ligneux et la faune le cas échéant) ; l'assistance aux activités de gestion communautaire des ressources naturelles, telles que les projets d'énergie verte ; le développement de l'écotourisme en milieu naturel ; le renforcement de l'utilisation durable des ressources naturelles et du patrimoine culturel pour améliorer le niveau de vie des communautés ; l'assistance à la mobilisation, à la participation et à la sensibilisation des communautés locales en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles afin de leur permettre de retirer des bénéfices économiques tangibles des services écosystémiques et de l'économie liée à l'exploitation de la faune et de la flore sauvages ; la facilitation des partenariats public-privé communautaires entre les entreprises actives dans l'économie verte.

➔ **Renforcement des capacités pour la gouvernance en matière d'aménagement du territoire et pour la gestion des ressources naturelles dans les paysages prioritaires.**

Ces activités concernent : l'assistance aux plateformes plurisectorielles et multi-acteurs pour la planification et le suivi participatifs aux niveaux paysager et régional, s'appuyant sur les mécanismes sous-nationaux, nationaux et régionaux existants ; le développement et la mise en œuvre de scénarios spatiaux participatifs pour l'aménagement du territoire et l'exploitation des ressources naturelles ; l'assistance à la formulation et à la mise en œuvre des modalités de paiement pour les services écosystémiques ; l'assistance au développement de cadres législatifs et réglementaires assurant les droits de propriété foncière et les droits d'usage en faveur des communautés locales ; l'appui et le renforcement des structures de gouvernance autochtones (ex. réserves communautaires, forêts communautaires, associations de gestion par les utilisateurs d'eau, etc.) ; le renforcement des capacités en matière d'action juridique des organisations de la société civile au sein des paysages prioritaires.

➔ **Meilleur accès aux informations sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes, pour la sensibilisation, la promotion et la prise de décision participative.**

Ces activités concernent : l'appui au développement de plateformes de partage des connaissances, y compris les liens/interactions avec les observatoires de BIOPAMA et l'Africa Knowledge Platform (Science Hub de l'UE) ; l'assistance à la recherche et la collecte de données ; la mise en œuvre de campagnes stratégiques de communication et de sensibilisation ; l'organisation de visites d'échange et/ou d'étude.

➔ **Développement des capacités des gestionnaires des ressources naturelles pour la gestion des aires protégées et des écosystèmes naturels de la région.**

Ces activités concernent : la formation des gestionnaires des ressources naturelles dans les centres régionaux de formation (Afrique du Sud, Cameroun, RDC, Rwanda, Tanzanie) ; la création et l'appui aux communautés de pratiques en matière de conservation, de développement de l'économie verte et de gouvernance territoriale ; l'organisation d'ateliers régionaux ad hoc pour partager les expériences régionales et les enseignements tirés de la gestion des ressources naturelles transfrontalières.

➔ **Meilleure coordination en matière d'harmonisation des politiques aux niveaux régional et paysager.**

Ces activités concernent : l'opérationnalisation des structures de coordination au niveau sous-régional pour assurer l'exécution coordonnée et cohérente des activités du programme dans tous les paysages prioritaires identifiés ; la coopération et l'harmonisation transfrontalières en matière d'aménagement du territoire ; le suivi et la gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles, la lutte contre le braconnage, le développement du tourisme, etc.



© ENABEL

PROGRAMME 3 :

PASSAGE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

CONTEXTE

La mauvaise gestion des déchets, notamment des emballages/déchets plastiques et des déchets électroniques, représente un défi important auquel les pays de l'ESA doivent faire face. En raison de l'inefficacité et du nombre réduit d'infrastructures de gestion des déchets dans de nombreux pays de la région, une grande partie des déchets sont déversés dans l'environnement (rivières, lacs, mers, etc.) ou dans des décharges qui ne respectent pas les standards internationaux. Cela pose de graves risques non seulement pour l'environnement et la santé publique, et notamment des femmes, des jeunes et des travailleurs informels, mais représente également une chance perdue de récupérer des ressources inestimables et de créer des emplois décents et verts. Le passage à une économie circulaire permettrait de résoudre ces problématiques, en développant des systèmes et des modèles économiques circulaires qui maximisent la consommation des ressources et réduisent les déchets.

Les gouvernements et les organisations nationales ont pris des engagements importants au sein de l'ESA pour lutter contre le changement climatique et promouvoir le développement durable. L'Agenda 2063 de l'Union Africaine présente une vision pour un monde prospère et une Afrique durable. Le respect de ces promesses dépendra, entre autres, de l'évolution vers une économie circulaire, qui peut contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir la durabilité des ressources.

Budget total	40.000.000 EUR
Durée du projet (Date de début – Date de fin)	72 mois 2024 – 2029
Principales parties prenantes	Prestataires de services et PME de la région ESA, en particulier ceux orientés sur des produits et services circulaires ou en transition vers des modèles commerciaux circulaires.
Zone d'intervention	Pays membres de l'EAC et de la SADC

OBJECTIFS

Les principaux objectifs du programme de promotion de l'économie circulaire sont les suivants :

- Établir un cadre politique favorable à l'économie circulaire dans la région ESA ;
- Renforcer la participation des travailleurs formels et informels et des petites et moyennes entreprises (PME), y compris les femmes et les jeunes, dans des modèles d'économie circulaire ;
- Améliorer l'accès et l'utilisation du financement par les entreprises de l'économie circulaire.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats escomptés de ce programme sont les suivants :

- **Accès amélioré à l'information et au matériel d'apprentissage sur les meilleures pratiques politiques, stratégies et législations pour les Gouvernements de la région ESA.**

Ces activités concernent notamment : le renforcement des plateformes digitales existantes pour faciliter l'apprentissage et le partage entre les gouvernements sur une série de politiques et de stratégies environnementales favorables ; l'organisation d'ateliers afin de faciliter le dialogue et l'apprentissage sur des questions spécifiques liées à l'économie circulaire, y compris l'intégration des femmes, des jeunes et des communautés vulnérables (ces ateliers représenteront une plateforme de dialogue entre les secteurs public et privé pour veiller à ce que les politiques et stratégies répondent aux contraintes régionales et aux enjeux de l'investissement privé) ; un examen complet des certifications et des normes existantes dans la région pour les emballages et les déchets électroniques, ainsi que les normes mondialement reconnues, pour identifier les lacunes et les domaines à améliorer ; la création d'éventuels partenariats/alliances entre villes pour partager les meilleures pratiques et collaborer sur les initiatives d'économie circulaire, y compris l'harmonisation de la certification et des normes.

- ➔ **Sensibilisation et connaissance accrues des principes, caractéristiques et avantages de l'économie circulaire, en faveur des éducateurs, des étudiants, des consommateurs, du secteur privé, des institutions de financement, des travailleurs formels et informels et de la population en général, avec une attention particulière aux questions de genre.**

Ces activités concernent notamment : l'exécution d'une évaluation régionale détaillée sur la manière dont les producteurs et les consommateurs accèdent aux informations liées à l'économie circulaire, ainsi qu'aux facteurs qui influencent leur décision de passer à des produits, services et modèles commerciaux circulaires ; l'organisation de concours scolaires annuels pour l'obtention d'un prix d'économie circulaire, afin de promouvoir le changement de comportement et la sensibilisation des femmes, des jeunes et de leurs familles ; le développement d'un label de durabilité parmi les producteurs de l'ESA, en mettant l'accent sur les emballages/déchets plastiques et les déchets électroniques, notamment le labelling de l'UE et ses obligations seront prises en compte ; le suivi dans les différents pays de la région sur la mise en œuvre des Contributions Déterminées Nationales (CDN) vers la réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris et des objectifs à long terme ; un soutien pour garantir que les initiatives d'économie circulaire et la stratégie de croissance verte soient incluses dans la planification nationale des pays.

- ➔ **Capacités publiques renforcées pour soutenir les modèles économiques circulaires, grâce à des programmes de responsabilité élargie des producteurs dans toute la région.**

Ces activités concernent notamment : l'analyse des statuts et des réglementations actuelles en matière de responsabilité élargie des producteurs dans les chaînes de valeur sélectionnées dans les différents pays de la région, afin d'identifier les lacunes et les opportunités ; l'élaboration de lignes directrices et de boîtes à outils pour permettre aux pays de la région d'adopter des programmes inclusifs de responsabilité élargie des producteurs, en tenant compte de différents contextes et défis.

- ➔ **Les thématiques liées à l'économie circulaire sont pilotées, affinées et intégrées dans le système régional d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, avec une approche sensible au genre.**

Ces activités concernent notamment : l'analyse des besoins et de la demande du marché du travail en termes de transition vers l'économie circulaire, en mettant l'accent sur les emballages/déchets plastiques et les déchets électroniques ; l'identification des changements nécessaires dans la production, la conception et les modèles économiques, y compris les compétences requises pour les différentes professions ; en partenariat avec des institutions qui ont déjà développé des modules de formation sur l'économie circulaire, mise en œuvre d'un projet pilote modulaire, reproductible et évolutif de cursus d'enseignement supérieur et de formation professionnelle adaptés aux besoins identifiés ; l'élaboration de programmes d'éducation continue et de formation de formateurs, en collaboration avec des associations d'enseignement supérieur et de formation professionnelle basées en Europe.

- ➔ **Disponibilité accrue de modules de formation inclusifs sur l'économie circulaire, dans un format approprié pour un large éventail de participants, notamment les femmes, les jeunes et les acteurs informels.**

Ces activités concernent notamment : l'octroi de subventions pour des bourses d'études afin de contribuer au développement des compétences en économie circulaire ; la réalisation d'une cartographie détaillée des chaînes de valeur sur les emballages/déchets plastiques et les déchets électroniques, ainsi que sur les besoins spécifiques de formation dans chaque chaîne de valeur ; l'appui aux entreprises privées leaders dans le secteur pour développer des formations techniques ; la mise en place d'un prix annuel pour les fournisseurs dans l'économie circulaire, afin de les inciter dans la formation et le développement continu.

➔ **Partage des connaissances, matériel d'apprentissage des meilleures pratiques et services d'accompagnement liés à l'économie circulaire disponibles via des plateformes en ligne et accessibles par les entreprises dans la région.**

Ces activités concernent notamment : la facilitation de l'accès du secteur privé aux matériels d'apprentissage et de partage des connaissances liés à l'économie circulaire via des plateformes digitales (opportunités d'investissement, licences, sources de financement, modèles commerciaux inclusifs, technologies disponibles prestataires de services commerciaux disponibles comme les formateurs, les incubateurs et les pôles d'innovation) ; le partage d'informations et matériel sur les politiques et normes d'économie circulaire de l'UE, afin de faciliter le positionnement des produits de l'ESA sur les marchés de l'UE ; la mise en place de services de mentorat Sud-Sud et Nord-Sud pour répondre au besoin de connaissances et compétences des start-ups et des entrepreneurs dans le domaine de l'économie circulaire, pour aller vers des solutions plus durables et circulaires ; l'octroi de petites subventions pour faciliter des ateliers de partage de leurs connaissances et de leurs meilleures pratiques sur des questions spécifiques.

➔ **Disponibilité accrue de services financiers pour la transition vers la circularité en faveur des start-ups et des petites et moyennes entreprises présentant un potentiel d'évolutivité, de répliquabilité et d'inclusion sociale au niveau régional, en particulier ceux appartenant à des jeunes et à des femmes, et pouvant accéder au financement avec partage des risques.**

Ces activités concernent notamment : la mise en place d'un mécanisme de subventions pour investir et partager le risque des investissements dans l'économie circulaire pour les entreprises en transition ; l'élaboration et la mise à disposition en ligne d'un manuel opérationnel détaillé pour garantir des pratiques de gestion des risques appropriées ; le développement de relations solides avec un réseau de banques commerciales, d'institutions financières et d'investisseurs, afin d'aider les bénéficiaires à obtenir des subventions pour la transition vers des sources de financement commerciales sûres et vertes ; l'organisation d'événements annuels de remise de prix pour réunir les bénéficiaires des subventions, les gouvernements, le secteur privé et tout autre partenaire stratégique pour faire connaître les nouveaux produits et les développements de services d'économie circulaire.

➔ **Disponibilité accrue de services d'incubation et de conseil liés à la préparation financière, à la planification commerciale et au développement de modèles d'affaires, technologies et systèmes de gestion.**

Ces activités concernent notamment : l'identification de prestataires de services de développement des entreprises et d'incubateurs d'entreprises à travers des appels à propositions, afin d'assurer l'incubation et l'appui-conseil aux bénéficiaires des subventions ; l'accompagnement de ces prestataires de services et incubateurs pour faire évoluer leurs offres de services en fonction des besoins spécifiques des entreprises d'économie circulaire bénéficiaires des subventions ; l'accompagnement de ces prestataires de services et incubateurs pour développer et mettre en œuvre des mécanismes de prestation de services en ligne sur les plateformes digitales développées dans le cadre de l'action.



Cette publication a été financée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Mirego et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne.

